

# VIANDE BOVINE



SERVICES OPÉRATIONNELS  
du COLLÈGE des  
PRODUCTEURS

## Commission Viande bovine Plan de développement stratégique à l'horizon 2030



# Sommaire

1. Préambule	3
2. Pourquoi développer la filière en wallonie	5
3. Etat des lieux de la filiere	7
3.1. Chiffres clés de la filière	7
3.2. Production	8
3.2.1. Le cheptel	8
3.2.2. Les unités de production	10
3.2.3. La production sous mode biologique	12
3.2.4. Circuits de commercialisation d'animaux vivants	13
3.3. Transformation	13
3.4. Distribution	15
3.5. L'offre et la consommation	17
3.6. Synthèse des flux	18
3.7. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière	20
3.7.1. Promotion	20
3.7.2. Encadrement	20
3.7.3. Recherche	20
3.8. Constitution du prix	21
3.8.1. Production	21
3.8.2. Transformation et distribution	22
4. Analyse SWOT	25
4.1. Forces	25
4.2. Faiblesses	26
4.3. Opportunités	27
4.4. Menaces	27
5. Changements attendus à l'horizon 2030	29
5.1. Perspectives sans changements	29
<i>Suivant les tendances actuelles, le nombre de vaches allaitantes en Wallonie passerait, sans changement, de 260 239 têtes en 2015 à 183 205 têtes en 2030. Cette situation pourrait impliquer une diminution de la surface de prairies affectées à la viande bovine de 30 %.</i>	
5.2. Mission, valeurs, vision	29
5.2.1. Mission	29

*La filière viande bovine wallonne souhaite approvisionner les consommateurs avec des produits de haute qualité, sains et nutritifs, dans le cadre d'une alimentation équilibrée, liés aux traditions locales, de manière respectueuse du bien-être animal et de l'environnement, en garantissant une reconnaissance et une rémunération juste et durable des éleveurs et des autres acteurs de la filière.*

5.2.2. Valeurs	30
- appui a la fonction nourricière de l'agriculture	
- fiabilité et transparence vis-à-vis des consommateurs	
- respect du bien-être animal	
- respect de l'environnement et une contribution à la biodiversité	
- lien au terroir et à l'identité wallons	
- mise en valeur des métiers	
5.2.3. Vision	30
<i>La vision d'avenir de la filière viande bovine wallonne est d'optimiser la production en respectant l'environnement et le bien-être animal, en utilisant des ressources locales, en renforçant le lien à la production fourragère locale et en mettant en valeur le savoir-faire des professionnels impliqués. Le développement de la valeur ajoutée, le positionnement dans des marchés en croissance, le dynamisme et l'innovation seront essentielles à durabilité de la filière.</i>	
5.3. Changements attendus	30
- amélioration des perspectives économiques (= augmentation de 1,52 €/kgec du prix des animaux payé aux producteurs)	
- augmentation du nombre d'exploitations de type "naisseur-engraisseur" (= min. 50 % en 2030)	
- limitation de la chute du nombre d'éleveurs de bovins viandeux (= 3 700 producteurs en 2030)	
- décélération de la diminution du cheptel bovin allaitant (= 220 000 vaches allaitantes en 2030)	
- production annuelle de 60 ktec de viande bovine issue du troupeau allaitant (= 110 % de la consommation apparente en Wallonie)	
6. Plan d'action	35
6.1. Actions	35
6.2. Fiches action	40
6.3. Tableau récapitulatif des trajectoires budgétaires pour de nouveaux investissements publics	59
ANNEXE I – Coûts de production et marge dégagée par la spéculation viande d'une exploitation de type « naisseur-engraisseur » fictive	60

# 1. PRÉAMBULE

Au cours des dernières années, la filière viande bovine a rencontré des difficultés économiques et une dégradation progressive de son image suite à des divers scandales. Devant les profondes évolutions de la production et des marchés, la Commission Viande Bovine du Collège des Producteurs a procédé à l'élaboration d'un plan de développement stratégique de la filière viande bovine à l'horizon 2030. Le but de ce plan, finalisé en avril 2019 et élaboré en concertation avec des nombreux acteurs et représentants des différents maillons de la filière, est de proposer des lignes directives concrètes pour la valorisation et la pérennisation de la production de viande bovine en Wallonie. Ce plan s'applique aux viandes fraîches et hachées, ainsi qu'aux préparations de viande, produites en Région wallonne et destinées à la distribution et à l'HoReCa.



## 2. POURQUOI DÉVELOPPER LA FILIÈRE EN WALLONIE

La production animale, et l'élevage de bovins plus particulièrement, constitue depuis des années le secteur le plus important de l'activité agricole nationale et régionale. La valeur de la production bovine en Belgique est de 1,1 m<sup>d</sup> €, dont 43 % en Wallonie, et le secteur représente 16 % de la valeur totale de la production agricole en Belgique. La filière génère des emplois non seulement en amont, mais aussi en aval, notamment sur la partie découpe et transformation. Pour la Wallonie, cela représente environ 9 100 emplois en amont et sur la production agricole, 2 700 en aval et 700 dans la distribution.

Depuis le milieu des années 1990, le cheptel bovin et le nombre de détenteurs de vaches allaitantes diminuent en Région wallonne. Les reprises familiales sont quant à elles de plus en plus difficiles d'un point de vue économique. Les exploitations spécialisées en viande bovine ne génèrent pas de revenus pour rémunérer suffisamment les agriculteurs.

Par ailleurs, la façon de consommer est influencée par des changements dans la société : les évolutions du mode de vie entraînent des nouvelles attentes de la part des consommateurs ; les préoccupations environnementales et de santé sont de plus en plus présentes dans les esprits ; et enfin, les différentes crises sanitaires ont bousculé la confiance de certains ménages. La demande du consommateur est donc en profond changement, avec une attente qui s'oriente plus vers une offre locale de produits savoureux, sains, sûrs et durables.

Ces changements de comportement se traduisent aussi par une baisse de consommation domestique de viandes et surtout par un rééquilibrage entre différents types de viande. La consommation de viande bovine (-25 % depuis 2010) a été la plus impactée d'une part à cause de son prix et de l'autre à cause des discours ciblés contre la viande rouge. Cette réduction de la consommation s'est faite au bénéfice de la volaille et des produits transformés à base de porc, par ailleurs perçus comme meilleur marché.

Ces changements sont cependant une opportunité puisque, dans le contexte de préoccupations relatives au bien-être animal et à l'environnement, la production de viande bovine en Wallonie a des atouts non négligeables à faire valoir. L'élevage wallon est en effet lié à l'utilisation de la prairie, un réservoir important de carbone qui participe également au bien-être animal.

Dans un contexte naturel wallon favorable à la production d'herbivores et compte tenu de l'importance de la viande comme source de protéine dans une alimentation équilibrée, il est impératif de mettre en place un plan de développement afin de structurer les soutiens publics vers un horizon 2030 qui favorisera une production locale, rentable et en phase avec l'évolution des attentes sociétales.



## 3. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE

Les circuits de la viande, de l'étable à l'étale du boucher, sont complexes, divers et fluctuants.

Le premier maillon de la chaîne est la production. Classiquement, les animaux sont d'abord détenus par un éleveur (ou « naisseur »). Il s'agit de veaux, de jeunes taureaux, de génisses, et de vaches en production : allaitantes (vaches de race viandeuse destinées à la reproduction), laitières ou mixtes. Les jeunes taureaux viandeux vont, après une période d'allaitement, changer de propriétaire via un ou plusieurs marchands et être achetés par un « engraisseur », qui transforme un animal « maigre » en animal « gras » propre à être abattu. Les vaches de réforme (vaches qui ont vêlé une ou plusieurs fois et qui sont en fin de carrière de production et destinées à être abattues) vont également connaître une phase d'engraissement. Les producteurs réalisant l'engraissement des bovins nés en Wallonie sont principalement situés en Flandre et à l'étranger. Il n'existe aucun chiffre officiel concernant le nombre d'engraisisseurs spécialisés en Région wallonne, mais leur nombre serait compris entre 10 à 20<sup>1</sup>. Certaines exploitations pratiquent les deux activités, celle de l'élevage et celle de l'engraissement, de manière intégrée. Mais plus généralement, ces activités sont séparées et assurées par des unités agricoles différentes<sup>2</sup>.

Le second maillon de la chaîne est l'abattage, suivi de la découpe, du désossage, du portionnage, éventuellement d'une préparation, et du conditionnement.

Le dernier maillon de la chaîne est celui de la distribution. Pour certains acteurs, la filière est très intégrée (un même opérateur assure ou contrôle tous les stades de transformation et commercialisation, de l'abattoir au produit fini), tandis que d'autres n'assurent que la commercialisation de détail. La plupart se positionnant entre ces deux situations types.

### 3.1. Chiffres clés de la filière

#### Production

- Vaches allaitantes : 268 000 têtes
- Détenteurs de vaches allaitantes : 5 900 unités
- Vaches allaitantes par exploitation : 45 têtes
- Production indigène brute<sup>3</sup> (PIB) : 126 ktec
- Chiffre d'affaires de la production : 479 536 000 €<sup>4</sup>
- Prix des taureaux cul-de-poulain : 2,81 €/kg sur pied (01/2019)<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne. Louvain-la-Neuve, 118 p.

<sup>2</sup> La proportion de « naisseurs-engraisisseurs » en Wallonie serait d'environ 30 %.

<sup>3</sup> Nombre d'abattages augmenté des exportations d'animaux vivants et diminué des importations d'animaux vivants.

<sup>4</sup> STATBEL. 2019. Chiffres clés de l'agriculture – L'agriculture belge en chiffres. Bruxelles : Statbel, 47 p.

- Prix des vaches cul-de-poulain : 2,59 €/kg sur pied (01/2019)<sup>5</sup>

### Transformation

- Abattoirs : 15<sup>6</sup> unités
- Bovins abattus : 205 000/an<sup>7</sup>
- Volume abattu : 78 ktec<sup>8</sup>

### Distribution

- Répartition des parts de marché (Belgique) : 66 % pour la grande distribution, 28 % pour la boucherie, et 6 % pour les autres modes de distribution (principalement la vente directe à la ferme pour 2 % et 1 % sur les marchés)
- Chiffre d'affaires total des boucheries (Belgique) : entre 1,9 à 2,0 m<sup>ds</sup> € (dont une grande partie est liée à la vente de viande, le reste étant lié à la vente de produits tripiers, de produits transformés [charcuterie et plats préparés] et de produits secs)
- Chiffre d'affaires des grandes et moyennes surfaces (Belgique) : 24,6 m<sup>ds</sup> €, dont 2,2 à 2,5 m<sup>ds</sup> € pourraient être issu du rayon boucherie<sup>9</sup>

### Consommation

- Offre (Belgique) : 270 ktec<sup>10</sup>
- Consommation apparente : 9,9 kg/hab./an<sup>11</sup>
- Consommation à domicile : 5,0 kg/hab./an (dont 0,6 kg de viande de veau)<sup>12</sup>

## 3.2. Production

### 3.2.1. Le cheptel

En Wallonie, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par l'élevage bovin. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s'est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes.

---

<sup>5</sup> SPW. 2019. Tableau de bord du suivi des marchés animaux [en ligne]. Disponible sur : <<https://agriculture.wallonie.be/dashboards>> (consulté le 16/04/2019).

<sup>6</sup> PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne. Louvain-la-Neuve, 118 p.

<sup>7</sup> STATBEL. (2019). *Animaux abattus* [en ligne]. Disponible sur : <<https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/animaux-abattus>> (consulté le 13/02/2019).

<sup>8</sup> SOGEP. 2016. Regards sur l'économie wallonne – Le secteur de la viande en Wallonie. Liège : SOGEP, 142 p.

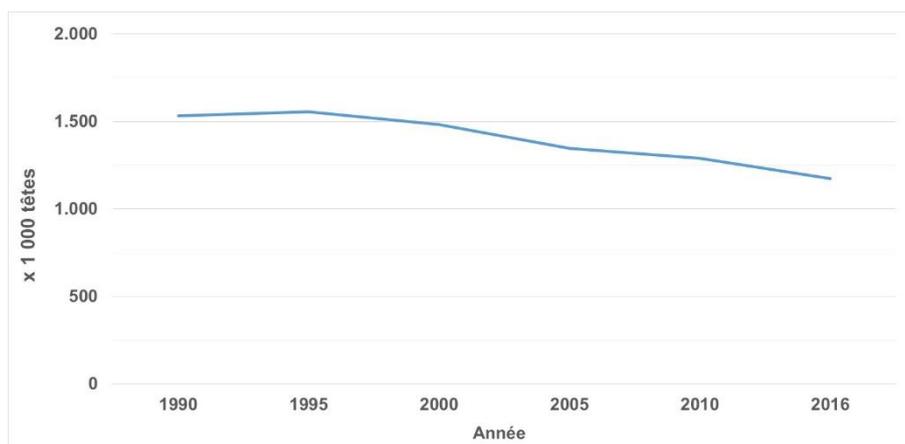
<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> STATBEL. (2019). *Animaux abattus* [en ligne]. Disponible sur : <<https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/animaux-abattus>> (consulté le 13/02/2019).

<sup>12</sup> VLAM – BELGIAN MEAT OFFICE. 2018. Belgian meat – Feiten en cijfers. Bruxelles : VLAM, 23 p.

Après avoir atteint un maximum de 1 554 525 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Wallonie diminue régulièrement (**Figure 1**). Entre 2012 et 2014, l'effectif des bovins a toutefois augmenté, les producteurs de lait anticipant la fin des quotas laitiers en 2015 en conservant plus de femelles. Mais les marchés du lait et de la viande n'ayant pas été à la hauteur des espérances, la décapitalisation du cheptel a repris dès 2016<sup>13</sup>. L'ampleur de la diminution du nombre de bovins varie selon la région agricole. Si, pour l'ensemble de la Wallonie, la réduction s'élève à 23,3 % entre 1990 et 2016, elle est moindre dans les régions où la spéculation bovine viandeuse est importante. C'est le cas de l'Ardenne (-19,5 %), de la Fagne (-18,0 %), de la Famenne (-13,0 %) et de la région jurassique (-10,7 %).



**Figure 1.** Cheptel bovin en Région wallonne de 1990 à 2016.

Il n'existe pas de chiffres officiels disponibles concernant les effectifs régionaux des différentes catégories de bovins allaitants, excepté pour les vaches. Petel, Antier et Baret (2019) ont analysé les données publiées par Statbel de façon à approximer les effectifs annuels des différentes catégories de bovins allaitants en Région wallonne (**Tableau 1**).

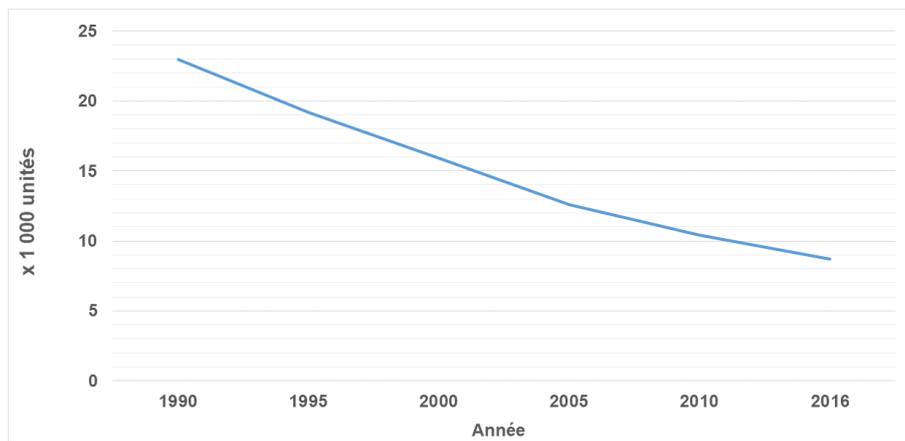
**Tableau 1.** Effectifs de différentes catégories de bovins allaitants en Wallonie en 2015 estimés par Petel, Antier et Baret (2019) à partir des données de Statbel.

Catégorie	Effectif (têtes)	%
Veaux mâles (< 1 an)	101 803	13,1
Veaux femelles (< 1 an)	131 105	16,9
Taurillons (entre 1 et 2 ans)	47 392	6,1
Génisses (> 1 an)	219 419	28,3
Mâles reproducteurs (> 2 ans)	12 643	1,6
Vaches	262 715	33,9
- dont réforme	22 482	2,9
<b>Total</b>	<b>775 077</b>	<b>100</b>

<sup>13</sup> SPW. 2018. Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie. Jambes : SPW Éditions, 72 p.

### 3.2.2. Les unités de production

En 2016, on a dénombré 8 697 détenteurs de bovins en Wallonie, ce qui signifie que la production bovine est présente dans 68 % des exploitations wallonnes. En 1990, elle concernait 79 % des exploitations. Comme pour la taille du cheptel, le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1990 à 2016, il s'est réduit de 62 %, soit  $-3,7$  % l'an (**Figure 2**), un taux de diminution plus important que celui du nombre total d'exploitations agricoles<sup>14</sup>.

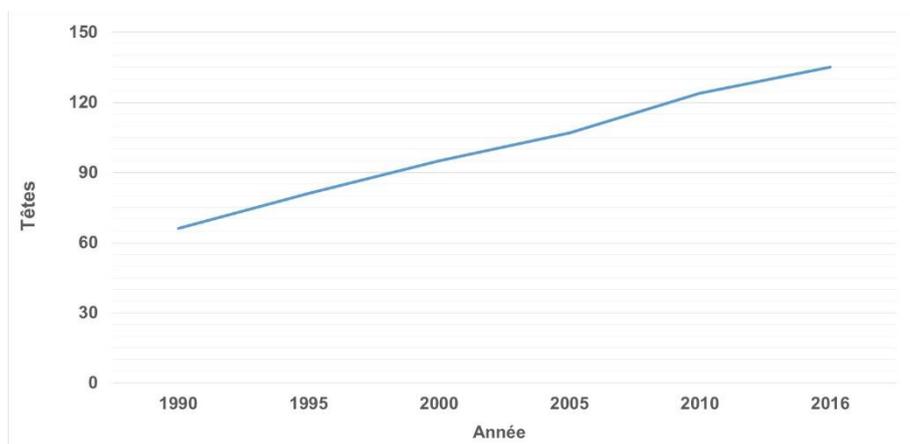


**Figure 2.** Détenteurs de bovins en Région wallonne de 1990 à 2016.

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice a toujours suivi une tendance à la hausse mais, après une diminution sensible du nombre de bovins en 2001, il est resté stationnaire jusqu'en 2003. Il a légèrement augmenté en 2004 et en 2005 et il est actuellement de 135 têtes de bétail en moyenne par exploitation détentrice (66 têtes en 1990,  $+2,8$  % l'an). La **Figure 3** montre le cheptel bovin moyen par exploitation en Région wallonne de 1990 à 2016. C'est en Ardenne (161 têtes) et en Famenne (163 têtes) que le cheptel bovin moyen est le plus important. La dimension moyenne de ce cheptel est par contre plus faible dans les régions agricoles orientées vers la production de lait, soit 100 têtes en Haute Ardenne et 120 têtes en région herbagère liégeoise. On observe également des différences assez nettes selon les provinces. Le cheptel bovin moyen varie de 117 têtes dans la province de Hainaut à 165 têtes dans la province de Luxembourg<sup>15</sup>.

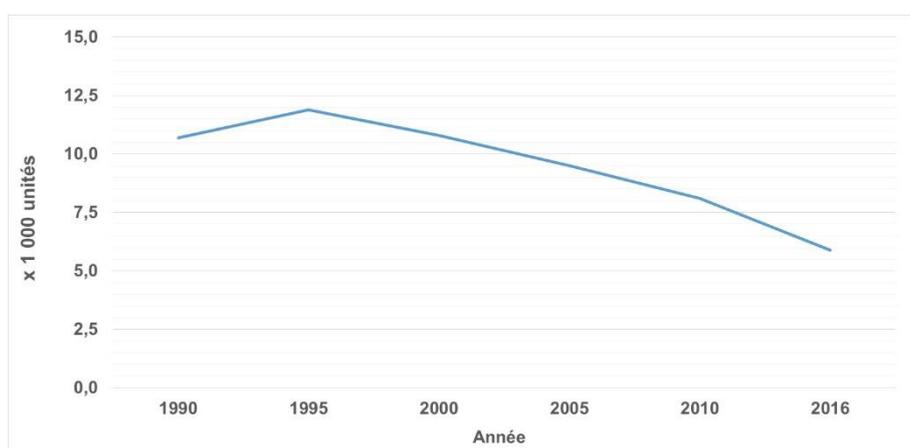
<sup>14</sup> SPW. 2018. Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie. Jambes : SPW Éditions, 72 p.

<sup>15</sup> Ibid.



**Figure 3.** Cheptel bovin moyen par exploitation en Région wallonne de 1990 à 2016.

Plus spécifiquement, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a fortement progressé suite à l’instauration des quotas laitiers pour culminer en 1993 à 12 702 unités. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s’établit en 2016 à 5 870 unités (**Figure 4**), ce qui représente 67 % des détenteurs de bovins.



**Figure 4.** Détenteurs de vaches allaitantes en Région wallonne de 1990 à 2016.

On constate en revanche un agrandissement du troupeau moyen de vaches allaitantes. Il a résulté, dans un premier temps, d’une augmentation du cheptel allaitant et, dans un deuxième temps, d’une diminution de ce dernier mais relativement moins forte que celle du nombre de détenteurs. On atteint ainsi 45 vaches allaitantes par détenteur en 2016 (contre 19 en 1990). La Wallonie compte 49 % des détenteurs, mais 59 % du cheptel national de vaches allaitantes. Le cheptel moyen par exploitation y est 52 % plus élevé que celui observé en Région flamande. Le cheptel moyen varie sensiblement d’une région à l’autre. Il est le plus élevé en Ardenne (59 têtes), qui est la région spécialisée dans l’élevage bovin. Il est également important dans le Condroz et en Famenne (53 têtes) et en région jurassique (52 têtes). A l’opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (18 têtes)<sup>16</sup>.

Les exploitations détentrices de vaches allaitantes en Wallonie sont principalement de type « naisseur ». Il n’existe pas de chiffres officiels actualisés dénombrant les types d’exploitations. Les derniers chiffres à ce

<sup>16</sup> SPW. 2018. Évolution de l’économie agricole et horticole de la Wallonie. Jambes : SPW Éditions, 72 p.

sujet datent de 2011<sup>17</sup>. A cette période, 43 % de ces exploitations vendaient essentiellement du bétail maigre, 17 % du bétail engraisé, 13 % des veaux, et 27 % présentaient d'autres types de ventes. Ces exploitations peuvent aussi être différenciées en fonction de leur orientation technico-économique. La majorité des exploitations détentrices de vaches allaitantes sont de types « bovins à viande » et « bovins mixtes » (**Tableau 2**)<sup>18</sup>.

**Tableau 2.** Répartition des exploitations détentrices de vaches allaitantes en Wallonie en fonction de leur orientation technico-économique (2015).

Orientation technico-économique	Nombre d'exploitations	% des détenteurs
Bovins à viande	2 013	34
Bovins mixtes	1 736	29
Cultures et bovins non laitiers	860	15
Autres exploitations détentrices de vaches allaitantes	1 306	22
<b>Total</b>	<b>5 915</b>	<b>100</b>

### 3.2.3. La production sous mode biologique

Quatre organismes certificateurs sont agréés en Wallonie en vue de superviser l'ensemble des opérateurs (producteurs, transformateurs et importateurs) du secteur « bio ». Il s'agit de Certisys, Tüv Nord Integra, Quality Partner et CdL Certif. Vu la nature et la localisation de la production végétale « bio » en Wallonie (Sud et Est de la Région) et sachant que la production animale sous contrôle est essentiellement liée au sol, il n'est pas étonnant de constater que les herbivores, et plus particulièrement les bovins, forment le contingent animal de loin le plus important lorsqu'on le convertit en unités de gros bétail (UGB) (**Tableau 3**)<sup>19</sup>.

**Tableau 3.** Evolution des principales espèces d'animaux élevés sous mode biologique entre 2005 et 2016 en Région wallonne selon les estimations de la DGARNE.

Espèce	2005	2010	2015	2016		
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	UGB	%
Bovins	31 144	61 333	77 704	85 521	69 324	81,2
Porcins	6 939	13 618	6 822	6 907	1 111	1,3
Ovins et caprins	8 350	8 107	17 062	19 631	2 945	3,4
Autres animaux	732	1 771	1 616	1 813	1 206	1,4
Volailles	672 306	1 151 490	1 956 918	2 243 053	10 838	12,7
			<b>Total</b>	2 356 925	85 424	100,0

Malgré une augmentation importante du nombre de bovins élevés en mode « bio », la grande majorité des éleveurs bovins en agriculture biologique en Région wallonne vendent toujours leurs animaux maigres dans la filière conventionnelle. En effet, une grande part des jeunes bovins élevés en « bio » est vendue à des centres d'engraissement conventionnels, car il existe peu d'engraisseurs travaillant en « bio » en Belgique. La vente

<sup>17</sup> BURON M.-H., BOUQUIAUX J.-M. et MARSIN J.-M. 2014. Blanc-Bleu Belge, Blonde d'Aquitaine, Charolaise, Limousine, les quatre races viandeuses les plus répandues en Wallonie. Jambes : SPW Éditions, 140 p.

<sup>18</sup> PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne. Louvain-la-Neuve : 118 p.

<sup>19</sup> SPW. 2018. Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie. Jambes : SPW Éditions, 72 p.

s'effectue au prix du marché conventionnel, la plus-value de naissance en système « bio » étant alors perdue. Dans certains cas, des animaux engraisés et finies en « bio » partent dans le circuit de commercialisation conventionnel. Les pertes économiques sont encore plus importantes que dans le cas précédent. Au final, moins de 30 % des bovins nés dans des exploitations « bio » seraient vendus sous label « bio » au consommateur.

#### 3.2.4. Circuits de commercialisation d'animaux vivants

L'achat et le transport du bétail maigre destiné aux engraisseurs sont réalisés par l'intermédiaire d'un ou plusieurs marchands de bétail qui s'échangeront les bêtes. Cet échange peut transiter par un marché mais ce n'est pas nécessairement toujours le cas. Avec la disparition du marché d'Anderlecht, il n'y a plus que deux marchés importants en Belgique : Bruges et Ciney<sup>20</sup>. Comme déjà mentionné, il existe peu d'engraissement en Région wallonne. Les structures d'engraissement sont en effet établies en Flandre ou dans certains pays étrangers. Actuellement, il n'existe pas de données officielles permettant de chiffrer les flux de bovins maigres nés en Wallonie partant à l'engraissement dans les régions ou pays voisins<sup>21</sup>.

Lorsque l'animal est prêt à être abattu, il est acheté par un chevilleur qui se charge de le faire abattre. C'est donc le chevilleur qui amène l'animal à l'abattoir et récupère les demi-carcasses ou parties de carcasses (quartiers). Certains chevilleurs possèdent aussi leur propre abattoir. Le chevilleur peut également s'occuper de la découpe de la carcasse ou vendre celle-ci à un atelier de découpe, ce dernier pouvant être ou non lié à un distributeur ou à un détaillant<sup>22</sup>.

Les circuits de commercialisation sont très variables et d'autres cheminements sont possibles. Des engraisseurs peuvent, par exemple, acheter directement des animaux auprès d'éleveurs sans passer par un marchand. En aval, il arrive aussi que les engraisseurs conduisent eux-mêmes les animaux à l'abattoir, sans passer par un chevilleur<sup>23</sup>.

### 3.3. Transformation

Comme expliqué précédemment, après la phase de finition, les animaux engraisés sont destinés à l'abattage. Les abattoirs pouvant assurer l'abattage de bovins sont au nombre de 25 en Flandre et 15 en Wallonie<sup>24</sup>. En 2016, la production nette (abattages) de la Belgique concernait 900 219 têtes de bétail bovin dont 535 334 bovins adultes d'un poids carcasse moyen de 403 kg et 364 885 veaux d'un poids carcasse moyen de 166 kg.

---

<sup>20</sup> SPF ÉCONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE. 2009. Analyse des coûts et prix des différents maillons du processus de production de viande bovine. Bruxelles : SPF, 68 p.

<sup>21</sup> Moins de 50 % des veaux issus du troupeau allaitant nés en Région Wallonne seraient engraisés en Wallonie.

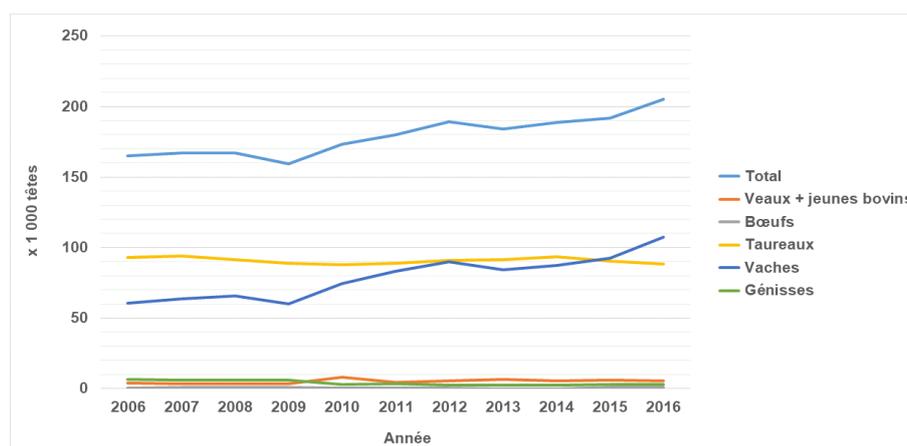
<sup>22</sup> SPF ÉCONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE. 2009. Analyse des coûts et prix des différents maillons du processus de production de viande bovine. Bruxelles : SPF, 68 p.

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne. Louvain-la-Neuve : 118 p.

La localisation (Wallonie ou Flandre) des abattages ne fait que refléter l'activité des entreprises d'abattage (et leur localisation) et n'augure en rien de l'origine de l'animal abattu<sup>25</sup>.

À l'échelle wallonne, le nombre de bovins abattus a augmenté de 164 854 à 205 088/an entre 2006 et 2016. La diminution parallèle du cheptel laisse envisager une décapitalisation ou une compensation par l'importation de bovins en vif. L'augmentation du nombre d'animaux abattus ne concerne que deux catégories de bovins : les vaches et les veaux. L'abattage d'animaux d'autres catégories diminue, y compris les volumes de taureaux, consommation traditionnelle de la Blanc Bleu Belge, race prédominante en Belgique (**Figure 5**)<sup>26</sup>.



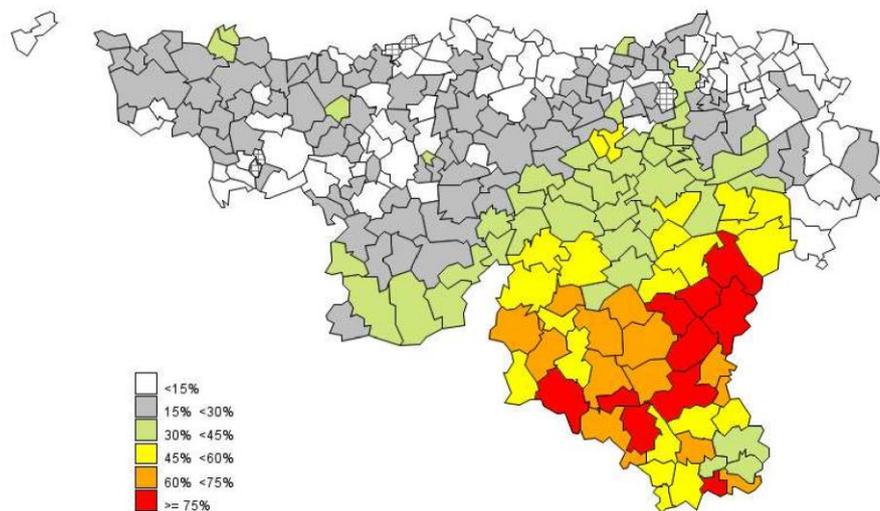
**Figure 5.** Évolution du nombre d'animaux abattus en Wallonie de 2006 à 2016 par catégorie.

La PIB de viande bovine à l'échelon de la Belgique s'élevait à 264 700 tec en 2016 dont 49 500 tec de veaux de boucherie. En Wallonie, la production de veaux de boucherie est marginale en poids mais notoire en nombre de veaux de 15 jours destinés à l'engraissement en Flandre. En effet, la Wallonie abrite 39 % des vaches laitières belges dont la quasi-totalité des veaux mâles et une part des veaux femelles sont destinés à la production de veaux de boucherie. Elle abrite aussi 59 % des vaches allaitantes. La PIB wallonne de viande bovine serait de 126 200 tec ou 48 % de la PIB belge<sup>27</sup>. Les communes où la production de viande bovine (obtenue surtout à partir des vaches allaitantes) constitue une activité très importante sont principalement situées dans le sud de la Wallonie et particulièrement dans la province de Luxembourg (**Figure 6**).

<sup>25</sup> SPW. 2018. Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie. Jambes : SPW Éditions, 72 p.

<sup>26</sup> STATBEL. (2019). *Animaux abattus [en ligne]*. Disponible sur : <<https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/animaux-abattus>> (consulté le 13/02/2019).

<sup>27</sup> SPW. 2018. Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie. Jambes : SPW Éditions, 72 p.



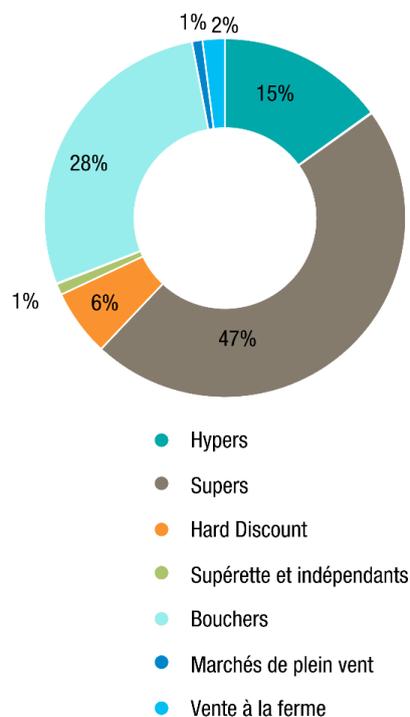
**Figure 6.** Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de Wallonie en 2016 en % de la valeur de la production agricole totale de la commune, selon les calculs de la Direction de l'analyse économique agricole (DAEA) sur base des chiffres agricoles de la Direction générale statistique. Source : SPW (2018).

A la sortie de l'abattoir, la majorité des carcasses sont envoyées dans des ateliers de découpe. Ces derniers peuvent être situés ou pas sur le même site de l'abattoir. Ils assurent alors la première ou la seconde transformation des carcasses, une activité de plus en plus importante car la grande distribution et les boucheries sont à la recherche d'avantage des pièces prêtes à trancher (PAT) et de portions consommateur plutôt que des demi-carcasses ou quartiers<sup>28</sup> (voir **Section 3.4**).

### 3.4. Distribution

Selon l'étude « Regards sur l'économie wallonne – Le secteur de la viande en Wallonie » de la SOGEP (2016), la répartition des parts de marché de la viande en volume en Belgique est de 66 % pour la grande distribution, 28 % pour la boucherie, et de 6 % pour les autres modes de distribution (principalement la vente directe à la ferme pour 2 % et la vente sur les marchés pour 1 %) (**Figure 7**). Le chiffre d'affaires total des boucheries en Belgique peut être estimé entre 1,9 à 2,0 m<sup>ds</sup> € en 2014 (dont une grande partie est lié à la vente de viande, le reste étant lié à la vente de produits tripiers, de produits transformés [charcuterie et plats préparés] et de produits secs). Le chiffre d'affaires des grandes et moyennes surfaces était de 24,6 m<sup>ds</sup> € en 2013, dont 9 à 10 % pourraient être issus du rayon boucherie, soit 2,2 à 2,5 m<sup>ds</sup> €. Au niveau national, la distribution est marquée par la progression récente du *hard* mais surtout du *soft discount* qui pratiquent souvent du *daily discount* (promotions permanentes) qui ne favorise pas la valorisation de la viande bovine.

<sup>28</sup> PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne. Louvain-la-Neuve : 118 p.



**Figure 7.** Parts de marché pour la commercialisation de la viande en Belgique en 2011. Source : SOGEPA (2016).

Lorsque la viande est destinée aux opérateurs de la grande distribution, elle transite généralement par une centrale d'achat. Elle est ensuite envoyée chez les distributeurs sous différentes formes. Pour ceux qui disposent d'une boucherie et assurent la seconde transformation de la viande, le produit est fourni sous forme de prêt à trancher (PAT) sous vide. Ce type de conditionnement permet de conserver la viande bovine réfrigérée pendant plusieurs semaines. Pour les distributeurs qui ne disposent pas de leur propre boucherie, la viande est réceptionnée directement sous forme de portions consommateurs sous film étirable ou sous atmosphère protectrice, avec une date limite de consommation (DLC) de quelques jours<sup>29, 30</sup>.

Quant aux boucheries traditionnelles, elles peuvent s'approvisionner directement auprès des ateliers de découpe (PAT ou portions consommateurs), voir même des abattoirs (demi-carcasses ou quartiers). Dans certains cas, les bouchers passent aussi par des grossistes spécialisés. Même si bon nombre de boucheries achètent une partie de la viande sous forme de produits transformés, la grande majorité assure encore la transformation des morceaux. Le nombre de boucheries familiales (hors grande distribution) en Belgique s'élevait à 3 645 en 2015<sup>31</sup>.

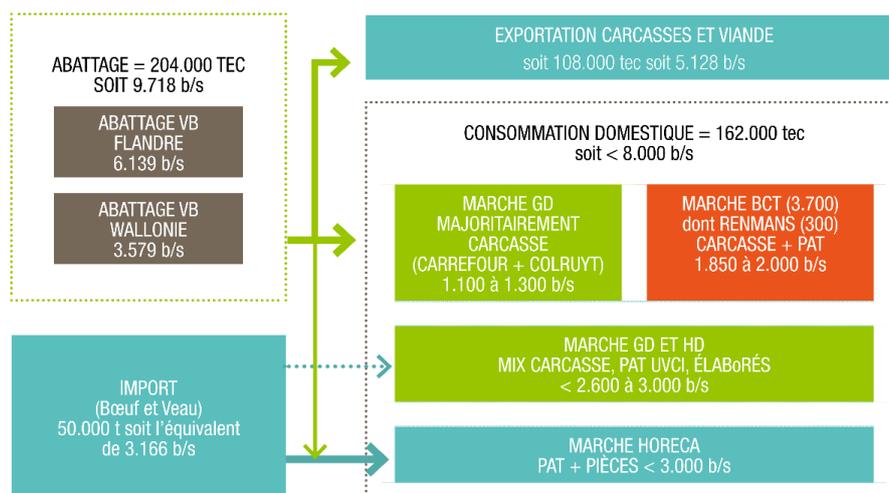
<sup>29</sup> IMAZAKI P. et CLINQUART A. 2018. La recherche scientifique au service de la filière bovine en Belgique. Exposé présenté à l'Assemblée sectorielle de la Commission viande bovine du Collège des producteurs du 13 novembre 2018, Verlaine, Belgique.

<sup>30</sup> PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne. Louvain-la-Neuve : 118 p.

<sup>31</sup> Ibid.

### 3.5. L'offre et la consommation

L'offre de viande en Belgique était d'environ 270 ktec en 2014. Elle était constituée des volumes abattus en Flandre (6 139 bovins/sem. pour 126 ktec), des volumes abattus en Wallonie (3 579 bovins/sem. pour 78 ktec) et des importations de viande bovine (hypothèse : 3 166 bovins/sem. pour 66 ktec). La consommation apparente en 2014<sup>32</sup> était de 162 ktec (8 000 bovins/sem.), déterminée par la différence entre l'offre (270 ktec) et les flux d'exportation de bovins (108 ktec), soit 14,5 kgec/hab.<sup>33</sup>. La **Figure 8** synthétise les flux de viande au sein de la distribution.



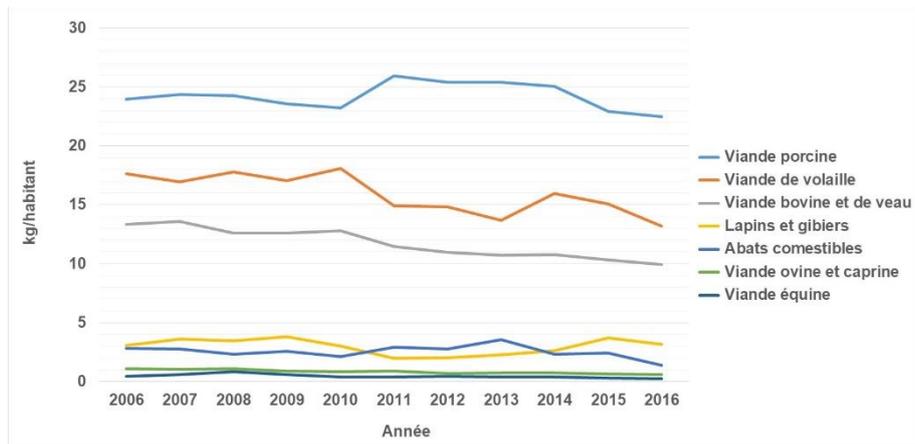
**Figure 8.** Synthèse des flux de viande au sein de la distribution en 2014.  
Source : SOGEPA (2016).

Les Belges ont réduit chaque année leur consommation de viande de 1,1 kg (équivalent-viande) en moyenne entre 2006 et 2016. De manière globale, la consommation de viande a baissé de 18 % entre 2006 et 2016. La consommation de viande de bœuf et de veau, qui représentait 19 % de la consommation totale de viande en 2006, a suivi cette tendance, passant de 13,3 à 9,9 kg, soit une diminution de plus d'un quart (-26 %). La viande ovine et caprine ainsi que la viande équine ont enregistré les baisses les plus significatives (-43 % et -39 %, respectivement). Ces deux catégories ne représentent toutefois que 2 % de la consommation totale de viande. La baisse relative la moins importante concerne le type de viande le plus consommé en Belgique, à savoir la viande porcine (44 % de la consommation totale en 2016). Sa consommation est passée de 24,0 à 22,5 kg entre 2006 et 2016, soit une diminution de 6 %<sup>34</sup>. La **Figure 9** montre l'évolution de la consommation de viandes en Belgique de 2006 à 2016 en kilo de viande par habitant et par an.

<sup>32</sup> La consommation apparente est calculée à partir des bilans d'approvisionnement en additionnant la production et les importations de viande et en soustrayant les exportations de viande. Elle ne tient pas compte des pertes et du gaspillage.

<sup>33</sup> SOGEPA. 2016. Regards sur l'économie wallonne – Le secteur de la viande en Wallonie. Liège : SOGEPA, 142 p.

<sup>34</sup> STATBEL. (2017). *Bilans d'approvisionnement en viande [en ligne]*. Disponible sur : <<https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/bilans-dapprovisionnement-en-viande>> (consulté le 04/12/2018).



**Figure 9.** Évolution de la consommation de viandes en Belgique de 2006 à 2016 en kilo de viande par habitant et par an.

### 3.6. Synthèse des flux

La **Figure 10** reprend la synthèse des flux de la filière viande bovine en Wallonie.

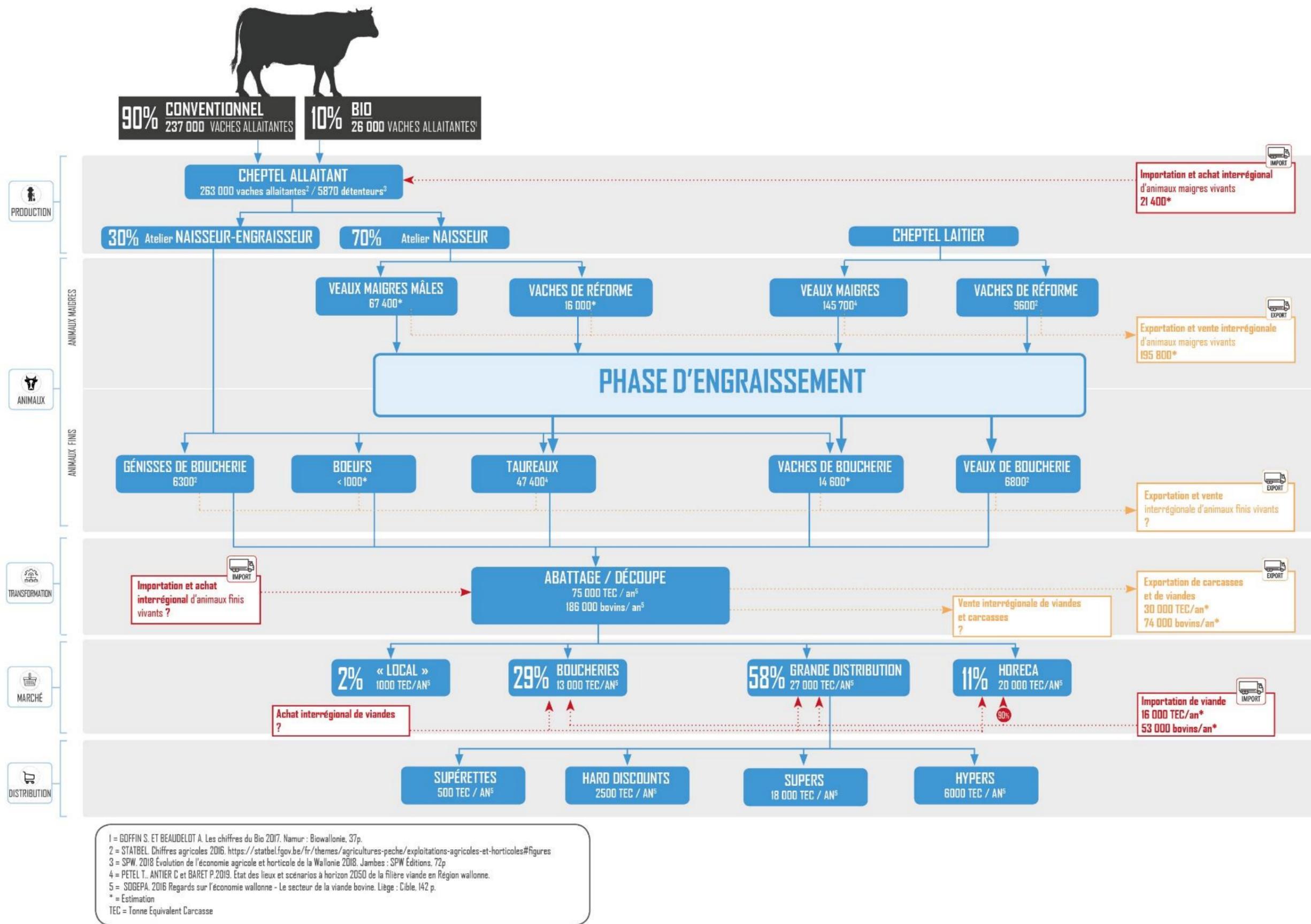


Figure 10 Synthèse des flux de la filière viande bovine en Wallonie.

## 3.7. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière

### 3.7.1. Promotion

- Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (Apaq-W) : assure la promotion de l'image de l'agriculture wallonne et de ses produits, sur un plan général et générique, et la promotion des producteurs et des produits agricoles et horticoles.

### 3.7.2. Encadrement

- Association wallonne de l'élevage asbl (Awé) : propose des conseils personnalisés et d'outils adéquats pour mieux gérer le suivi du troupeau d'un point de vue génétique et technico-économique.

- Association régionale de santé et d'identification animales (ARSIA) : encadre les éleveurs dans la réalisation de leurs obligations et besoins en matière d'identification et de santé animales et assiste les vétérinaires dans leur travail de diagnostic et de suivi sanitaire de troupeau.

- Biowallonie : assure le conseil technique auprès des producteurs wallons « bio ».

- Diversiform : accompagne des agriculteurs-transformateurs et des artisans de l'agro-alimentaire dans leurs productions de denrées alimentaires artisanales et la commercialisation via les circuits courts.

- Fourrages mieux : assure un encadrement dans la gestion des surfaces fourragères.

- Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), Fédération unie de groupements d'éleveurs et agriculteurs (FUGEA) et Union nationale des agrobiologistes belges (UNAB) : assurent des services de conseils techniques et/ou comptables auprès des agriculteurs wallons.

- Service opérationnel du Collège des producteurs (SoCoPro) : les missions du Collège des producteurs s'articulent autour de trois axes stratégiques : élaborer et faire valoir l'avis des producteurs, être un point relais des informations sur les filières grâce aux plateformes Filagri (professionnel) et Celagri (grand public) et faciliter des initiatives économiques au sein des filières.

### 3.7.3. Recherche

Plusieurs structures publiques mènent actuellement des projets de recherche qui touchent directement ou indirectement la filière viande bovine en Wallonie : l'Awé, le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), l'Université catholique de Louvain (UCL) et les Facultés de Médecine vétérinaire et de Gembloux Agro-Bio Tech de l'Université de Liège (ULiège).

### 3.8. Constitution du prix

Comme évoqué précédemment, les circuits de la viande bovine sont complexes, divers et fluctuants. Le SPF économie, P.M.E., classes moyennes et énergie a réalisé en 2018 des estimations des marges pour les trois grandes étapes de la chaîne : la production, la transformation et la distribution<sup>35</sup>.

#### 3.8.1. Production

Le stade de la production se compose de deux activités : d'abord celle de l'élevage de l'animal, qui va de la naissance jusque soit l'abattage, soit l'entrée dans une filière d'engraissement. Celle-ci constitue alors le deuxième grand stade de la production.

Pour le calcul de la rentabilité, les estimations de base ont été réalisées par la Direction de l'analyse économique agricole (DAEA) de la Région wallonne et traitées par le SPF économie. Les dernières données disponibles étaient celles pour l'année comptable 2015 (**Tableau 4**) et ont été établies sur base d'un échantillon d'entreprises très spécialisées et intégrées, c'est-à-dire dont les activités sont (presque) exclusivement orientées vers l'élevage et l'engraissement de bovins viandeux (les vaches allaitantes et leurs veaux destinés à la boucherie).

**Tableau 4.** Rentabilité des exploitations spécialisées en viande bovine en Région wallonne (2015).

	€/kg (poids vif)
1. Revenu de la production	4,55
- Produits des bovins	3,36
- Aides PAC	0,91
- Vente de culture	0,18
- Autres produits	0,09
2. Coûts de la production	4,01
- Coûts variables	2,35
- Coûts fixes	1,66
3. Solde pour rémunération du travail familial	0,54

Sur cette base, le solde des producteurs n'est pas suffisant pour rémunérer le travail familial. Il manquerait environ 0,23 €/kg poids vif (0,35 €/kgec) pour couvrir une rémunération équivalent à un revenu minimum (en référence à la commission paritaire 144 pour un ouvrier agricole non qualifié établissant le barème minimum à 10,24 €/h). Différentes autres études et analyses démontrent qu'en moyenne, il manque 1,00 €/kg poids vif (1,52 €/kgec) pour couvrir une rémunération juste de l'activité (générant un revenu équivalent à 40 000 € brut/an/UT<sup>36</sup>).

<sup>35</sup> SPF ÉCONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE. 2018. Étude de la composition du prix de la viande bovine. Bruxelles : SPF, 28 p.

<sup>36</sup> UT = unité de travail.

Une étude récente réalisée par Daniel Jacquet<sup>37</sup>, conseiller de gestion de l'Awé, conclut que sur la période entre 2007 et 2017 le revenu moyen des producteurs de viande bovine avoisine les 32 000 €/UT ; il est toutefois à noter que : i) 50 % de ces revenus proviennent d'activités non liées à la production de viande (ventes de cultures et aides PAC), ii) si on ne tient compte que de l'atelier viande, le résultat d'exploitation est négatif (-21 000 €/UT en moyenne) et iii) que l'éleveur « bio » compense ce déficit par plus d'aides (spécifiques au « bio »).

### 3.8.2. Transformation et distribution

Le second maillon analysé comprend l'abattage, la découpe et le portionnage (préemballage sous la forme de barquette). Le troisième et dernier maillon est celui de la distribution. Pour estimer les marges de ces différentes étapes, nous utilisons des données issues de la Fédération Belge de la Viande (FEBEV) du mois d'octobre 2018 (**Tableau 5**). Le calcul correspond à une situation « standard » et idéale, c'est-à-dire fictive. Elle implique notamment que toute la production est vendue aux clients habituels. Le calcul porte sur une activité « moyenne » (qui englobe la vente de carcasses et de produits finis) sans tenir compte des pertes et en considérant une répartition équilibrée de la carcasse. Dans ce calcul, la marge totale brute de la grande distribution est estimée et fixée à 30 %.

Selon ce calcul, 34 % du prix final reviendrait à l'éleveur. Les activités de transformation et de distribution constitueraient, respectivement, 34 et 31 % du prix final.

---

<sup>37</sup> LORENZEN P.-Y. (2019). Moins variable qu'en élevage laitier, mais peu élevé ! *Le Sillon Belge*, **3852**, 16–17.

**Tableau 5.** Répartition des coûts et marges dans la filière viande bovine selon la FEBEV en octobre 2018.

	Taureaux AS2			Vaches DE2		
	€/kg vif	€/kg carcasse	€/kg viande	€/kg vif	€/kg carcasse	€/kg viande
<b>1. Elevage</b>						
Prix payé à l'agriculteur sur pieds	3,33	4,83	6,31	2,85	4,52	6,22
- Rapport poids carcasse/poids vif		69 %			63%	
<b>Sous-total</b>	<b>3,33</b>	<b>4,83</b>	<b>6,31</b>	<b>2,85</b>	<b>4,52</b>	<b>6,22</b>
<b>% total</b>		<b>34 %</b>			<b>34 %</b>	
<b>2. Abattage et découpe</b>						
Coûts d'abattage	0,17	0,24	0,32	0,14	0,23	0,32
Résultats du 5 <sup>e</sup> quartier	- 0,13	- 0,19	- 0,25	- 0,07	- 0,12	- 0,16
Main d'œuvre pour le désossage P.A.T., emballage et consommables	0,48	0,70	0,92	0,44	0,70	0,96
<i>Rendement de découpe (81,0 % pour AS2 et 76,5 % pour DE2)</i>		81 %			77 %	
Main d'œuvre pour le portionnage, emballage et consommables	1,90	2,75	3,60	1,65	2,62	3,60
- Rendement de portionnage		95 %			95 %	
Marge sur le prix de revient du grossiste après coûts directs et avant frais fixes (10 %)	0,57	0,83	1,09	0,50	0,80	1,09
Coût de transport vers centrale ou point de distribution (varie de 0,25 à 0,95 €/kg)	0,32	0,46	0,60	0,27	0,44	0,60
Frais APAQ-W/Vlam, AFSCA, AIP, impact taxe kilométrique et autres frais...	0,02	0,03	0,04	0,05	0,07	0,10
<b>Sous-total</b>	<b>6,66</b>	<b>9,65</b>	<b>12,62</b>	<b>5,83</b>	<b>9,26</b>	<b>12,74</b>
<b>% total</b>		<b>34 %</b>			<b>35 %</b>	
<b>3. Distribution</b>						
RFA et remises diverses distributeur (en % sur CA)	0,35	0,51	0,66	0,31	0,49	0,67
Marge distributeur sur le prix d'achat (de 15 à 45 %)	2,10	3,05	3,98	1,84	2,92	4,02
TVA	0,55	0,79	1,04	0,48	0,76	1,05
<b>Sous-total (prix de vente au consommateur)</b>	<b>9,66</b>	<b>14,00</b>	<b>18,30</b>	<b>8,46</b>	<b>13,43</b>	<b>18,47</b>
<b>% total</b>		<b>31 %</b>			<b>31 %</b>	



## 4. ANALYSE SWOT

L'analyse approfondie de l'environnement a été effectuée par une application du modèle SWOT. Dans ce modèle, les forces et faiblesses (S pour *strenghts* et W pour *weaknesses*, respectivement) ont une perspective interne, alors que les opportunités et les menaces (O pour *opportunities* et T pour *threats*, respectivement) ont une perspective externe. Les résultats de cette analyse ont été regroupés autour de six axes : « gouvernance interne », « politique », « économique », « environnemental », « socioculturel » et « santé publique » (Figure 11).

	Atouts	Handicaps
Internes	<b>Gouvernance interne</b>	
	- Systèmes d'assurance de la qualité	- Communication et image - Surproduction de bétail maigre « bio » - Ratio bœuf/porc dans le haché - Viande indigène pas mise en valeur dans la restauration
	<b>Économiques</b>	
	- Exploitations indépendantes et familiales	- Filière disposant de marges très faibles - Rentabilité des élevages - Surcapacité des structures souvent vétustes - Investissements au niveau des structures - Difficulté à valoriser toute la carcasse - La viande reste un produit d'appel dans la distribution
	<b>Environnementaux</b>	
	- Élevage en prairie - Maintien et entretien des zones rurales	
	<b>Socioculturels</b>	
	- Longue tradition, artisanat et authenticité	- 50 % des éleveurs ont > 55 ans
<b>Santé publique</b>		
- Fourniture d'un aliment sain (viande maigre)		
Externes	<b>Politiques</b>	
		- Accord entre le Mercosul et l'UE - Brexit
	<b>Économiques</b>	
	- Marché « imperméable » - Segmentation du marché - Augmentation de la consommation en restauration - Augmentation de la consommation de viande hachée - Consommateurs prêts à payer plus pour un produit durable	- Compétitivité élevée au niveau mondial
	<b>Socioculturels</b>	
	- Perception positive de l'élevage wallon - Consommateurs conscients des efforts faits pour la filière en termes de bien-être et durabilité - Le Belge continue à manger de la viande - Popularité du bœuf	- Manque de reconnaissance des éleveurs - Préoccupations sociétales plus fortes : bien-être animal et environnement - Scandales récents - Mouvements anti-viande - Manque de connaissance sur les différentes races et catégories - Augmentation de la consommation de plats préparés
	<b>Santé publique</b>	
- Contrôles sanitaires efficaces		

Figure 11. Analyse de l'environnement de la filière viande bovine

### 4.1. Forces

*Gouvernance interne.* Des systèmes de certification tels que Belbeef garantissent la qualité et la sécurité alimentaire.

*Économiques.* Une agriculture familiale se caractérise par des exploitations dans lesquelles le chef d'exploitation et sa famille sont indépendants économiquement, prennent les décisions, contrôlent la gestion et fournissent l'essentiel du travail et du capital. Le maintien d'une agriculture familiale en Région wallonne assure la préservation de la diversité et de la multifonctionnalité de son agriculture. De plus, l'élevage bovin peut s'inscrire dans une économie circulaire, c'est-à-dire dans un cadre où les produits résiduels provenant d'une activité de production sont utilisés comme intrants pour une autre activité, et par conséquent ne sont plus considérés comme déchets. Finalement, la viande indigène occupe une part majoritaire dans le marché national.

*Environnementaux.* L'élevage permet de valoriser des territoires qui ne peuvent être cultivés, comme c'est le cas dans de nombreuses zones de l'Ardenne. Il contribue, entre autres, à la préservation et à l'enrichissement de la biodiversité, à l'apport de matière organique dans les sols et au stockage de carbone dans les sols de prairies et les haies. Grâce à l'élevage, une quantité importante de coproduits de l'industrie agro-alimentaire peut être valorisée en production animale.

*Socioculturels.* L'élevage de bovins en Wallonie possède une longue tradition, et les producteurs et artisans révèlent dans leurs produits toute l'authenticité du terroir wallon.

*Santé publique.* D'un point de vue nutritionnel, la viande doit son importance dans un régime équilibré à la qualité élevée de ses protéines, qui contiennent plus d'acides aminés essentiels, avec un meilleur profil et une meilleure digestibilité que les protéines végétales. Elle est riche en vitamine B12, en fer, en zinc, etc. La viande de bœuf commercialisée en Wallonie est généralement maigre.

## 4.2. Faiblesses

*Gouvernance interne.* Une communication parfois inefficace crée un décalage entre la réalité et l'image de filière diffusée auprès du grand public. Concernant les modes de production, la majorité des bovins sortent de la filière « bio » pour repasser dans la filière conventionnelle. Généralement il s'agit de bêtes maigres vendues par les naisseurs « bio » à des ateliers d'engraissement conventionnels, la plus-value du naissage « bio » est alors nulle. Au niveau de la distribution, un ratio porc/bœuf élevé dans les hachés contribue à une consommation plus faible de viande bovine. De plus, la viande indigène n'est pas assez mise en valeur par la restauration, qui fait souvent de la publicité en faveur des viandes importées (recherche de goûts nouveaux).

*Économiques.* La filière viande bovine dispose en général de marges très faibles, à commencer par les élevages qui manquent fréquemment de rentabilité. Environ 70 à 90 % des revenus des éleveurs bovins dépendent des aides PAC. Ensuite vient la surcapacité des structures d'abattage souvent vétustes et un manque d'investissement dans les outils industriels. Finalement, il y a une pression importante sur le prix du produit final, dont la fixation ne dépend que très peu ou pas du tout des producteurs. La viande reste un produit d'appel dans la grande distribution, ce qui ne favorise pas la rentabilité et la compétitivité de la filière.

*Socioculturelles.* Le métier d'éleveur manque de popularité parmi les jeunes, ce qui fait qu'environ 6 % des agriculteurs wallons (tous secteurs confondus) ont moins de 35 ans et environ la moitié plus de 55 ans.

### 4.3. Opportunités

*Économiques.* Le marché de la viande belge est imperméable, ce qui favorise la vente des viandes indigènes. Au niveau des habitudes de consommation, une augmentation de la consommation de viande hachée, y compris de la viande hachée « premium » pour la fabrication des hamburgers haut de gamme, et des dépenses pour la restauration hors domicile constituent des opportunités d'ajouter de la valeur au produit. De même, il y a un nombre croissant de consommateurs (55 % aujourd'hui contre 39 % en 2011) qui sont prêts à payer plus pour un produit durable. En 2014, 45 % des consommateurs croyaient que la viande était trop chère. En contraste, ils n'en sont que 33 % aujourd'hui.

*Socioculturelles.* Le consommateur est sceptique face à des déclarations qui vont à l'encontre du bon sens. Ils suivront les recommandations de médecins et diététiciens et sont à la recherche d'information sur leur mode de consommation. Ils ont en général une perception positive de l'élevage wallon et 57 % (contre 45 % en 2011) en sont conscients des efforts faits par la filière en termes de bien-être et durabilité. Ceci contribue au fait que le consommateur wallon continue à manger de la viande (taux de pénétration journalier 58 % pour la viande fraîche) et à la popularité du bœuf (perçu comme un aliment délicieux, nutritif et qui permet de préparer des plats variés).

*Santé publique.* Les contrôles sanitaires officiels effectués par les autorités compétentes et leurs respectifs résultats favorables apportent une bonne image de la viande bovine au niveau national et international.

### 4.4. Menaces

*Politiques.* Si l'accord de libre-échange entre le Mercosul et l'Union européenne est conclu, des agriculteurs européens s'inquiètent d'une concurrence trop forte car la viande bovine en provenance du Mercosul pourrait être vendue moins chère que la viande produite en Europe. Pareillement, la sortie de l'Union Européenne du Royaume-Uni, qui achète 90 % de la production irlandaise de viande, pourrait provoquer un surplus de viande irlandaise et une augmentation de la concurrence au marché international.

*Économiques.* La viande est désormais soumise aux fluctuations du commerce mondial et à la volatilité des prix. L'Union européenne a probablement la réglementation la plus exigeante en matière sanitaire, environnementale et de bien-être animal. Associée aux conditions sociales et climatiques, elle implique souvent des coûts de production supérieurs et une moindre compétitivité de la viande de l'Union européenne.

*Socioculturelles.* La remise en question du métier d'éleveur décourage les jeunes à suivre ce métier et met en jeu l'avenir de l'élevage. Les préoccupations sociétales plus fortes concernant le bien-être animal et l'environnement associées à la perte du lien entre les produits agricoles et l'agriculture, aux scandales récents et à l'impact des mouvements anti-viande contribuent à une baisse dans la consommation. Enfin, un manque de connaissance sur les différentes races et catégories et une augmentation de la consommation de plats préparés rend la valorisation de certaines catégories de produit plus difficile.

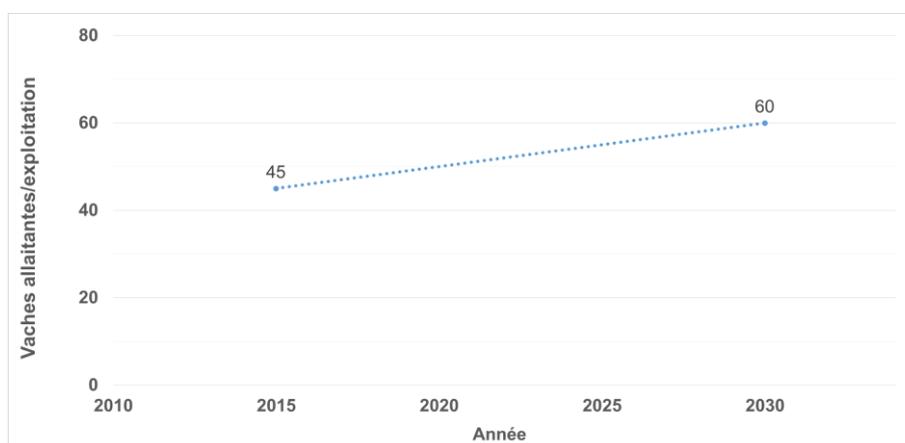


## 5. CHANGEMENTS ATTENDUS À L'HORIZON 2030

### 5.1. Perspectives sans changements

Suivant les tendances actuelles<sup>38</sup>, le nombre de vaches allaitantes en Wallonie passerait, sans changements, de 260 239 têtes en 2015 à 183 205 têtes en 2030. Cette situation pourrait impliquer une diminution de la surface de prairies affectées à la viande bovine de 30 %.

Concernant le nombre de vaches allaitantes par exploitation, les tendances actuelles indiquent qu'il y aura environ 60 têtes/exploitation en 2030 (**Figure 12**).



**Figure 12.** Projection du nombre de vaches allaitantes par exploitation en Région wallonne en 2030.

En ce qui concerne le nombre d'exploitants, la situation est plus alarmante compte tenu du nombre élevé d'éleveurs de plus de 50 ans. Entre 2005 et 2016 le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a diminué de 40 %. Vu cette diminution très importante dans une courte période de temps, il reste difficile de faire des projections et d'estimer le nombre d'éleveurs de vaches allaitantes en 2030<sup>39</sup> ; il est toutefois probable que ce nombre soit inférieur à 3 000 sans changements.

### 5.2. Mission, valeurs, vision

#### 5.2.1. Mission

La mission de la filière décrit sa raison d'être.

<sup>38</sup> PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne. Louvain-la-Neuve : 118 p.

<sup>39</sup> Si on tient compte uniquement du taux de diminution de détenteurs de bovins allaitants en Wallonie entre 2000 et 2016, l'activité disparaîtrait entre 2029 et 2030.

LA FILIERE VIANDE BOVINE WALLONNE SOUHAITE APPROVISIONNER LES CONSOMMATEURS AVEC DES PRODUITS DE HAUTE QUALITE, SAINS ET NUTRITIFS, DANS LE CADRE D'UNE ALIMENTATION EQUILIBREE, LIES AUX TRADITIONS LOCALES, DE MANIERE RESPECTUEUSE DU BIEN-ETRE ANIMAL ET DE L'ENVIRONNEMENT, EN GARANTISSANT UNE RECONNAISSANCE ET UNE REMUNERATION JUSTE ET DURABLE DES ELEVEURS ET DES AUTRES ACTEURS DE LA FILIERE.

### 5.2.2. Valeurs

Avec les croyances, les traditions et les habitudes, les valeurs font partie de la culture de la filière et la définissent. Les valeurs sont des références pour l'action quotidienne.

LES VALEURS DE LA FILIERE VIANDE BOVINE WALLONNE :

- APPUI A LA FONCTION NOURRICIERE DE L'AGRICULTURE
- FIABILITE ET TRANSPARENCE VIS-A-VIS DES CONSOMMATEURS
- RESPECT DU BIEN-ETRE ANIMAL
- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET UNE CONTRIBUTION A LA BIODIVERSITE
- LIEN AU TERROIR ET A L'IDENTITE WALLONS
- MISE EN VALEUR DES METIERS

### 5.2.3. Vision

La vision exprime la situation désirée par la filière viande bovine.

LA VISION D'AVENIR DE LA FILIERE VIANDE BOVINE WALLONNE EST D'OPTIMISER LA PRODUCTION EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT ET LE BIEN-ETRE ANIMAL, EN UTILISANT DES RESSOURCES LOCALES, EN RENFORÇANT LE LIEN A LA PRODUCTION FOURRAGERE LOCALE ET EN METTANT EN VALEUR LE SAVOIR-FAIRE DES PROFESSIONNELS IMPLIQUES. LE DEVELOPPEMENT DE LA VALEUR AJOUTEE, LE POSITIONNEMENT DANS DES MARCHES EN CROISSANCE, LE DYNAMISME ET L'INNOVATION SERONT ESSENTIELLES A DURABILITE DE LA FILIERE.

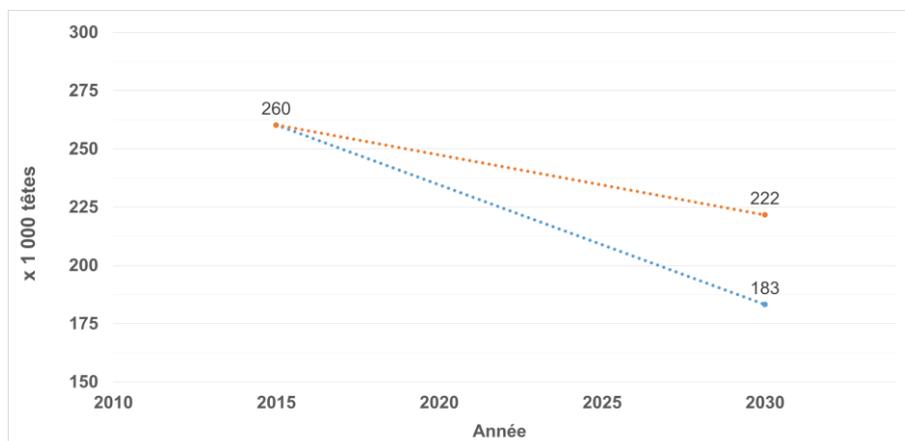
## 5.3. Changements attendus

Le principal défi de la filière viande bovine wallonne est d'améliorer le revenu des producteurs tout en mettant en valeur la compétence et l'expérience des professionnels impliqués ainsi que le lien fondamental entre la production bovine et la prairie (liée aux enjeux de biodiversité et de climat).

Une amélioration des perspectives économiques est indispensable pour stimuler les reprises d'exploitation et ralentir la diminution du nombre d'éleveurs, garantissant ainsi la pérennité de l'élevage allaitant en Wallonie. De même, une expansion des aides financières destinées aux jeunes qui s'installent en agriculture pour la

reprise d'une exploitation ou la création d'une nouvelle, avec un réexamen des critères actuels d'obtention de ces aides, contribuerait à améliorer l'attractivité de l'activité de l'élevage.

Le plan ambitionne de ralentir la diminution de cheptel de 50 % et d'arriver en 2030 avec 221 722 vaches allaitantes en Région wallonne (**Figure 13**)



**Figure 13.** Projection du nombre de vaches allaitantes en Région wallonne en 2030 selon Petel, Antier et Baret (2019) (ligne bleue) et évolution du nombre de vaches allaitantes en Région wallonne proposée par ce plan de développement (ligne orange).

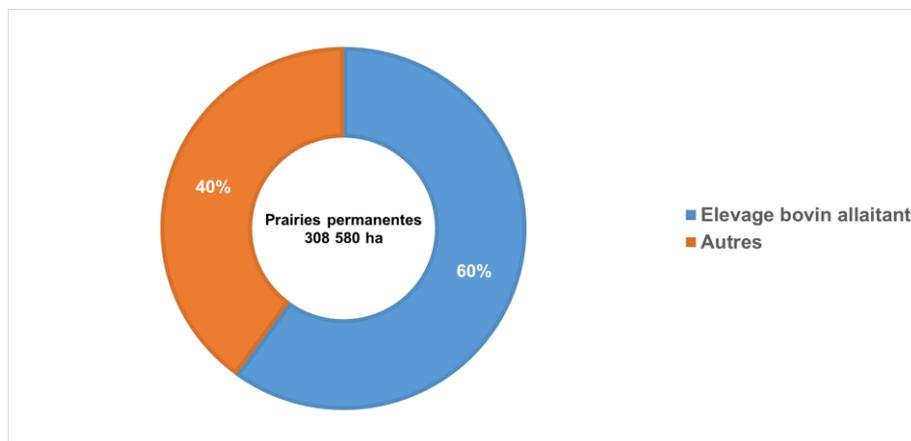
En ce qui concerne le nombre d'exploitants, le plan ambitionne de limiter la chute du nombre de producteurs à l'horizon 2030, en favorisant le maintien des 5 870 exploitants en activité aujourd'hui ainsi qu'en mettant en place les conditions d'un taux de reprise de minimum 30 % dans les dix prochaines années (**Tableau 6**). De manière théorique, si on retient un troupeau de 221 722 vaches allaitantes et 60 vaches/exploitation en 2030, le nombre de producteurs en 2030 serait de 3 700.

**Tableau 6.** Nombre de détenteurs de vaches allaitantes, taille du troupeau allaitant et nombre de vaches allaitantes par exploitation proposés par ce plan.

<b>1. Détenteurs de vaches allaitantes</b>	
En 2016	5 870
- dont 55 ans+ (estimation)	2 935
En 2030 (proposé par ce plan)	3 700
- taux de reprise dans les 10 prochaines années (%)	30
<b>2. Nombre de vaches allaitantes en Région wallonne</b>	
En 2015	260 239
En 2030 (proposé par ce plan)	221 722
<b>3. Nombre de vaches allaitantes par exploitation en Région wallonne</b>	
En 2016	45
En 2030 (proposé par ce plan)	60

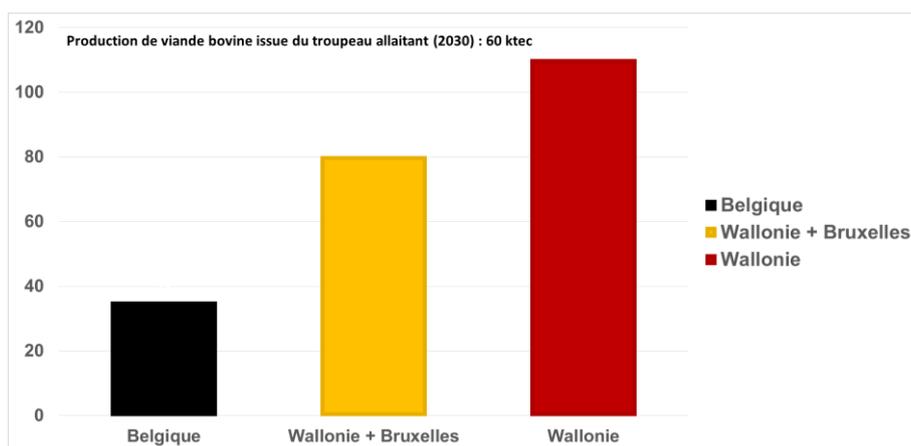
Pour ce faire, le plan préconise de favoriser le développement des modèles de production de type « naisseur-engraisseur » en Wallonie, ce qui permettrait de limiter le transport d’animaux vivants, d’améliorer la rémunération des éleveurs et de valoriser notre territoire agricole.

Le troupeau allaitant occuperait environ 185 000 ha des 308 580 ha de prairies permanentes en Wallonie, à une densité de 2,0 UGB/ha<sup>40</sup> (**Figure 14**).



**Figure 14.** Estimation de la surface de prairies utilisée par le troupeau bovin allaitant en Wallonie en 2030.

Dans ce scénario, le troupeau allaitant permettrait de produire 60 ktec/an, soit environ 35 % de la consommation apparente belge, 80 % de la consommation apparente de la Wallonie + Bruxelles et 110 % de la consommation apparente régionale wallonne, en tenant compte de la population belge en 2030 et les données de consommation actuelles (**Figure 15**).



**Figure 15.** Taux d’auto-provisionnement en viande bovine en Belgique, Wallonie + Bruxelles et Wallonie avec la production issue du troupeau allaitant proposée par ce plan.

<sup>40</sup> Actuellement, le chargement moyen sur prairie serait de 1,8 UGB/ha.

Pour assurer une attractivité au métier d'éleveur, la marge à dégager par le producteur entre le coût de production et la vente d'animaux engraisés pour avoir une rémunération suffisante s'élèverait à 2,47 €/kgec<sup>41</sup>, ceci représente une augmentation moyenne de 1,52 €/kgec par rapport aux prix pratiqués actuellement dans l'hypothèse où les aides de la PAC restent identiques à aujourd'hui (voir **Annexe I** pour les calculs détaillés).

Le développement économique de la filière relève d'autres défis. L'élaboration de l'état des lieux de ce plan a révélé un manque de données permettant de connaître exactement les flux de production. La mise à disposition de ces données donnerait la possibilité de mieux piloter la filière et d'objectiver l'offre et la demande. De même, le développement d'un observatoire des prix et de la consommation et la validation d'un canevas de calcul du prix de revient des différents maillons permettrait d'avoir une vue plus transparente des revenus tout au long de la filière. Au niveau de la production primaire, il est nécessaire d'encourager des démarches de type « prix juste » et de réfléchir sur l'évolution des aides de la PAC (il est essentiel de valoriser les externalités positives de l'élevage tout en restant en équilibre avec une activité rémunératrice en tant que telle). Les éleveurs doivent aussi avoir une accessibilité aux outils de transformation à proximité de l'élevage afin de développer le commerce local. Enfin, il faudra favoriser le positionnement des opérateurs sur des marchés porteurs (« bio », halal, export, etc.). En ce qui concerne la distribution, il est important de relocaliser la production et la commercialisation de la viande bovine en Wallonie par une communication sur ses atouts et une promotion d'une consommation locale, et de valoriser les efforts de la filière dans un cahier des charges de type « coût-vérité » auprès des consommateurs.

Notamment, pour réduire les coûts de production, il est nécessaire de stimuler des améliorations en santé animale ainsi que l'autonomie fourragère et protéique, permettant en outre de s'affranchir des sources protéiques provenant des pays-tiers (et d'aliments contenant des OGM). Des efforts coordonnés avec les opérateurs de recherche wallons pourront par ailleurs aider à valoriser des coproduits locaux (mise en évidence de l'économie circulaire que cela génère), et limiter la compétition *feed x food* en travaillant sur des alternatives céréalières et de maïs fourrager.

Des efforts seront nécessaires pour la sauvegarde du patrimoine génétique indigène permettant à l'élevage Blanc Bleu viandeux d'accéder à des systèmes de production dits « alternatifs » et comprenant la valorisation d'autres races telles que la Blanc bleu mixte et la Rouge pie de l'Est. Sur les aspects gustatifs, comme l'a montré la dernière enquête de l'Apaq-W, les qualités de tendreté, diététiques et de couleur restent des éléments importants dans les critères de choix des consommateurs.

En résumé, les changements attendus tournent autour de cinq axes stratégiques d'intervention : « recherche et encadrement », « législatif », « modes de production et transformation », « économique » et « communication ». Le **Tableau 7** résume les objectifs de ce plan de développement et les axes stratégiques auxquels ils sont associés.

---

<sup>41</sup> Cette simulation des coûts de production et estimation de la marge dégagée dans une exploitation fictive de type « naisseur-engraisseur », avec 60 vêlages et une unité de travail, tient compte uniquement de la spéculation viande bovine. Elle s'est basée sur un prix de vente de 4,71 €/kgec et de 4,37 €/kgec pour les taureaux et les vaches, respectivement. La même méthode de calcul a été utilisée pour une exploitation de type « naisseur ». Le revenu de la spéculation viande dans ce type d'exploitation serait d'environ – 19 450 €/an, chiffre similaire à celui de l'étude de Pierre-Yves Lorenzen (LORENZEN P.-Y. 2019. Moins variable qu'en élevage laitier, mais peu élevé ! *Le Sillon Belge*, **3852**, 16–17.)

**Tableau 7.** Axes stratégiques et objectifs du plan de développement filière viande bovine

Axes stratégiques		Objectifs	
<b>Axe 1</b>	Recherche et encadrement	<b>Objectif 1</b>	Orientation de la recherche scientifique
		<b>Objectif 2</b>	Mise à disposition de plus de données technico-scientifiques
		<b>Objectif 3</b>	Mise à disposition d'un encadrement indépendant et de qualité
<b>Axe 2</b>	Législatif	<b>Objectif 4</b>	Évolution du cadre législatif
<b>Axe 3</b>	Modes de production et transformation	<b>Objectif 5</b>	Évolution de la production et de la transformation
<b>Axe 4</b>	Économique	<b>Objectif 6</b>	Développement économique de la filière
<b>Axe 5</b>	Communication	<b>Objectif 7</b>	Objectivation de l'image de la filière

L'accomplissement de ces objectifs permettra à la filière d'être plus en phase avec les attentes des consommateurs en terme de bien-être animal, du respect de l'environnement et de la qualité des produits, confirmant le caractère familial, le lien aux productions fourragères locales et le savoir-faire des professionnels de la filière viande bovine en Wallonie.

## 6. PLAN D'ACTION

### 6.1. Actions

Dix actions ont été établies pour accomplir les sept objectifs mentionnés précédemment. Ces actions viendront compléter des nombreux efforts déjà réalisés par les éleveurs wallons, notamment : une attention de plus en plus portée au bien-être animal, l'emploi des techniques d'élevage qui concourent à la défense du climat et de l'environnement (p. ex., l'élevage en prairie, la mise en place d'une économie circulaire qui valorise des coproduits végétaux et une réduction importante de l'emploi d'antibiotiques), une traçabilité animale parmi les meilleures d'Europe et une large diversification de la production.

Le **Tableau 8** figurant ci-après compile les actions du plan de développement.

**Tableau 8.** Actions du plan de développement de la filière viande bovine

Objectifs		Actions		Indicateurs
<b>Objectif 1</b>	Orientation de la recherche scientifique	<b>Action 1</b>	Renforcer la recherche scientifique sur les facteurs techniques prioritaires qui affectent la production et la rentabilité de la production de viande bovine	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dépôt de projets de recherche et mobilisation de fonds pour financer au moins cinq thématiques proposées dans ce plan.</li> <li>2. Rédaction de six publications vulgarisées par an.</li> <li>3. Mise en place d'une valorisation des résultats des recherches sur la filière lait en filière viande.</li> </ol>
<b>Objectif 2</b>	Mise à disposition de plus de données technico-scientifiques	<b>Action 2</b>	Rendre disponible plus de données technico-économiques pour piloter le développement de la filière	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un flux détaillé de la filière viande en Wallonie est connu et mis à jour tous les ans.</li> <li>2. Un réseau de fermes de référence est créé.</li> <li>3. Un baromètre viande est développé.</li> <li>4. Un système de <i>monitoring</i> de la durabilité de l'élevage est développé.</li> <li>5. Des rapports sont rédigés tous les trois ans.</li> </ol>
<b>Objectif 3</b>	Mise à disposition d'un encadrement indépendant et de qualité	<b>Action 3</b>	Assurer la disponibilité et l'accès de services techniques d'encadrement indépendants et de qualité	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place d'un système qui facilite la mise à disposition d'un encadrement indépendant accessible à tous les éleveurs.</li> <li>2. Adhésion à un service de suivi technico économique sur la période 2020-2030 : min. 50 % des producteurs.</li> <li>3. Enquête de satisfaction auprès des producteurs : min. 70 % de satisfaction.</li> <li>4. Un rapport est rédigé tous les trois ans.</li> </ol>
<b>Objectif 4</b>	Évolution du cadre législatif	<b>Action 4</b>	Orienter l'évolution du cadre législatif et suivre l'application de la législation de manière à assurer le développement de la filière	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prise en compte des propositions pour faire évoluer la législation belge et wallonne.</li> <li>2. Respect de la législation européenne, belge et wallonne au niveau régional.</li> </ol>

Objectifs	Actions	Indicateurs
<b>Objectif 5</b> Évolution de la production et de la transformation	<b>Action 5</b> Soutenir l'engraissement dans des élevages de type « naisseur-engraisseur »	1. 50 % des éleveurs wallons de type « naisseur engraisseur » à l'horizon 2030.
	<b>Action 6</b> Assurer la pérennité des abattoirs et ateliers de découpe de proximité	1. Maintien d'outils d'abattage et de découpe de qualité accessibles à tous les producteurs, indépendamment de leur taille.
<b>Objectif 6</b> Développement économique de la filière	<b>Action 7</b> Segmenter l'offre avec une augmentation de la valeur ajoutée et encourager la concertation entre acteurs de la filière pour que chaque maillon soit rémunéré convenablement	1. 30 % de la viande est produite dans un segment de niche (qualité différenciée, IGP BBB, etc.). 2. 10 % de la viande est commercialisée en circuit court.
	<b>Action 8</b> Promouvoir la viande bovine produite en Wallonie	1. La viande locale est mieux identifiée dans la restauration. 2. La consommation apparente de viande bovine en Wallonie se stabilise. 3. Les collectivités utilisent au minimum 90 % de viande bovine d'origine belge. 4. L'HoReCa utilise au minimum 80 % de viande d'origine belge. 5. De nouvelles sources de financement sont obtenues en visant l'obtention de nouveaux programmes de promotions européens et/ou la réalisation de partenariat public/privé 6. Réalisation d'enquêtes bisannuelles de perception et de l'efficacité des campagnes.

Objectifs		Actions		Indicateurs
<b>Objectif 6</b>	Développement économique de la filière	<b>Action 9</b>	Permettre aux opérateurs de se positionner sur des marchés porteurs	1. Une part de minimum 30 % de viandes à haute valeur ajoutée sont présentes dans les exportations.
<b>Objectif 7</b>	Objectivation l'image de la filière	<b>Action 10</b>	Renforcer l'information aux citoyens sur les polémiques touchant le secteur de la viande bovine et s'assurer de synergies avec les actions de promotion	1. Évolution positive de la perception de l'élevage et de la viande par les consommateurs via des enquêtes. 2. Évolution positive des connaissances du grand public autour de l'élevage bovin et de la viande via des enquêtes.



## 6.2. Fiches action

### Axe 1 – Recherche et encadrement

#### 6.2.1. **Action 1** – Renforcer la recherche scientifique sur les facteurs techniques prioritaires qui affectent la production et la rentabilité de la production de viande bovine

Niveau de priorité	Très élevé
Contexte	<p>Les thématiques suivantes sont prioritaires pour la filière viande bovine :</p> <p><u>Axe « environnement et durabilité »</u></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Amélioration des connaissances pour développer et encourager l'autonomie protéique.</li><li>2. Optimisation de la durabilité de la filière, en mettant l'accent sur une réduction de la compétition <i>food x feed</i>, une réduction de l'utilisation d'intrants et une réduction du bilan GES et azoté avec une attention particulière, dans ce dernier cas, pour les émissions d'ammoniaque.</li><li>3. Définition de la place, sous nos conditions pédoclimatiques, de la viande dans notre assiette afin de minimiser l'impact sur l'environnement tout en optimisant la valeur nutritionnelle et santé de notre alimentation. Approche de différents scénarios adaptés à notre contexte.</li><li>4. Développement des méthodes d'analyse de cycle de vie afin de pouvoir prendre en compte les services rendus par l'élevage à la société.</li></ol> <p><u>Axe « modes de production »</u></p> <ol style="list-style-type: none"><li>5. Amélioration des connaissances techniques des modes d'élevage en vue de leur optimisation.</li><li>6. Développement d'outils d'aide à la décision facilitant la gestion de l'élevage (alimentation et ration des vaches allaitantes, efficacité des ressources autoproduites, gestion et conduite du pâturage, rentabilité, etc.) pour le pilotage de l'exploitation.</li><li>7. Influence des rations d'engraissement, basées sur l'alimentation produite sur la ferme ou disponible sur le territoire wallon et transfrontalier, ainsi que sur les coproduits, avec une attention portée plus particulièrement sur l'optimisation de l'efficacité d'utilisation de ces ressources au niveau des différents maillons de la chaîne de valeur et sur le rôle clé que joue l'élevage dans la mise en place d'une économie circulaire en réarticulant production animale et végétale.</li><li>8. Travaux de sélection basés sur des approches innovantes (sélection génomique, <i>big data</i>, etc.) et des nouveaux phénotypes (fonctionnalité, environnement, pâturage, etc.) des différentes races élevées en Belgique, en race pure ou en croisement, pour continuer à répondre à la demande des éleveurs et des consommateurs. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à l'étude de l'intérêt du croisement terminal.</li><li>9. Développement des solutions afin de faire face à la raréfaction de la main-d'œuvre en agriculture, parallèlement à un agrandissement des structures.</li><li>10. Prévention et gestion des maladies infectieuses et parasitaires.</li></ol> <p><u>Axe « transformation »</u></p> <ol style="list-style-type: none"><li>11. Étude de l'influence des différents modes de production et de transformation de la viande, tenant compte du temps de maturation, du dépôt de gras, de la qualité de la carcasse, etc., sur les caractéristiques organoleptiques du produit.</li></ol>

	<p>12. Amélioration des techniques de conservation de la viande fraîche en vue d'augmenter sa date limite de consommation (DLC).</p> <p>13. Développement des nouvelles gammes de produits pour répondre aux attentes des consommateurs (voir <b>Action 7</b>).</p> <p>14. Développement d'outils permettant d'objectiver la qualité différenciée des viandes.</p> <p>15. Développement d'un système de classification objectif et plus transparent qui tient compte des critères de qualité de la viande.</p>	
<b>Organisations en charge de piloter l'action</b>	<p>CRA-W pour la coordination et pour les axes « environnement et durabilité » et « modes de production »</p> <p>ULiège pour les axes « mode de production » et « transformation »</p> <p>Awé pour l'axe « modes de production »</p>	
<b>Acteurs/parties prenantes impliqués</b>	<p>CCSRA, Collège des producteurs, organisations agricoles, presse agricole, services provinciaux agricoles et instituts de recherche.</p>	
<b>Activités concrètes</b>	<p>1. Dans le cadre du Plan protéique wallon, participer au développement de nouvelles protéines destinées à l'alimentation humaine et dont les coproduits pourront être valorisés en alimentation animale.</p> <p>2. Développement de projets de recherche et développement liés aux thématiques prioritaires dans le cadre des activités des instituts de recherche.</p> <p>3. Mise en place d'un service de transfert des résultats de recherche et de la communication vers le secteur et le grand public.</p> <p>4. Mutualisation des résultats des recherches sur les filières lait et viande bovine.</p>	
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>1. Dépôt de projets de recherche et mobilisation de fonds pour financer au moins cinq thématiques proposées dans ce plan.</p> <p>2. Rédaction de six publications vulgarisées par an.</p> <p>3. Mise en place d'une mutualisation des résultats des recherches sur les filières lait et viande.</p>	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2020-2030</p>	
<b>Budget public prévisionnel</b>	Financement d'un scientifique pour la rédaction de projets de recherche et de publications vulgarisées : 1,0 ETP x 10 ans	700 000 €
	Renfort du financement de la recherche scientifique : 300 000 € x 10 ans	3 000 000 €
	<b>Total</b>	<b>3 700 000 €</b>

## 6.2.2. Action 2 – Rendre disponible plus de données technico-économiques pour piloter le développement de la filière

<b>Niveau de priorité</b>	Modéré	
<b>Contexte</b>	<p>Il est nécessaire, afin de pouvoir accompagner au mieux la filière, d'avoir accès aux données technico-économiques y relatives (telles que les flux détaillés de production et de distribution, les échanges interrégionaux, les imports et exports d'animaux vivants et viande et des données de consommation) à l'échelle de la Wallonie.</p> <p>Parallèlement, afin d'approcher le prix de revient associé à différents modes de production et à différentes filières, il est nécessaire de mettre en place un baromètre viande à l'image du baromètre laitier wallon. Afin d'y parvenir, un réseau de fermes de référence devrait être développé.</p> <p>Ce réseau de fermes de référence pourrait également contribuer au développement d'un <i>monitoring</i> de la durabilité de la filière basé sur les axes de la santé et du bien-être animal, des pratiques alimentaires et de l'empreinte énergétique et environnementale (bilan GES, azote, eau, etc.).</p>	
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	Awé en partenariat avec le Collège des producteurs, le CRA-W et la DAEA	
<b>Acteurs/parties prenantes impliqués</b>	AFSCA, ARSIA, AWAC, Comeos, CW3C, FEBEV, institutions de recherche, organisations agricoles, organisations des producteurs, organismes comptables, services provinciaux agricoles et SPF économie	
<b>Activités concrètes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un flux détaillé de la filière viande bovine en Wallonie, de la production primaire à la consommation.</li> <li>Mise en place d'un réseau de fermes de référence.</li> <li>Développement d'un baromètre viande à l'image du baromètre laitier wallon.</li> <li>Développement d'un système de <i>monitoring</i> de la durabilité de la filière.</li> <li>Rédaction de rapports triennaux.</li> </ol>	
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Un flux détaillé de la filière viande en Wallonie est connu et mis à jour tous les ans.</li> <li>Un réseau de fermes de référence est créé.</li> <li>Un baromètre viande est développé.</li> <li>Un système de <i>monitoring</i> de la durabilité de l'élevage sont développés.</li> <li>Des rapports sont rédigés tous les trois ans.</li> </ol>	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Flux détaillé de la filière en Wallonie : 2021 + mise à jour tous les ans.</li> <li>Baromètre et <i>monitoring</i> de la durabilité : fonctionnel en 2022.</li> <li>Rapports triennaux : 2024, 2027 et 2030.</li> </ol>	
<b>Budget public prévisionnel</b>	Flux détaillé de la filière	60 000 €
	Mise en place d'un réseau de fermes de référence	300 000 €
	Baromètre viande et monitoring de la durabilité	300 000 €
	Coordination de l'action : 0,5 ETP x 10 ans	300 000 €
	<b>Total</b>	<b>960 000 €</b>



### 6.2.3. **Action 3** – Assurer la disponibilité et l'accès de services techniques d'encadrement indépendants et de qualité

<b>Niveau de priorité</b>	Élevé
<b>Contexte</b>	Un encadrement technico-économique indépendant et de qualité viendrait compléter l'expertise des éleveurs en apportant un point de vue extérieur et neutre et permettant de réaliser un suivi global et cohérent de leur exploitation par rapport à leurs priorités : diminution des coûts de production et rentabilité, alimentation, organisation du travail, circuits courts, santé animale, biosécurité et actions préventives pour diminuer l'utilisation d'antibiotiques.
<b>Organisations en charge de piloter l'action</b>	ARSIA, Awé et Collège des producteurs
<b>Acteurs/parties prenantes impliqués</b>	CRA-W, Biowallonie, instituts de recherche, organisations agricoles, organismes de conseil, organisations des producteurs, organismes comptables et services provinciaux agricoles
<b>Activités concrètes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réalisation d'une cartographie des experts indépendants et des organisations de conseil, et évaluation de la disponibilité d'une équipe pluridisciplinaire de spécialistes.</li> <li>2. Centralisation des demandes de conseils via un guichet unique et réflexion sur un système de « chèques-conseil » pour stimuler l'encadrement des éleveurs.</li> <li>3. Renfort des organisations de conseil et de la compétence des conseillers.</li> <li>4. Renfort des conseils individuels sur l'exploitation et à distance et organisation des formations techniques et des visites d'exploitations.</li> <li>5. Mise à disposition d'outils techniques et d'outils d'aide à la décision cohérents et intégrés (<i>big data</i>) à l'attention des producteurs et de leurs encadrants afin de leur permettre d'analyser et d'orienter leurs fermes.</li> <li>6. Suivi des éleveurs qui souhaitent accroître leur autonomie protéique tout en améliorant les performances économiques.</li> <li>7. Réalisation des rapports triennaux sur les activités d'encadrement réalisées dans le cadre de cette action et sur la satisfaction des producteurs.</li> </ol>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place d'un système qui facilite la mise à disposition d'un encadrement indépendant accessible à tous les éleveurs.</li> <li>2. Adhésion à un service de suivi technico-économique sur la période 2020-2030 : min. 50 % des producteurs.</li> <li>3. Enquête de satisfaction auprès des producteurs : min. 70 % de satisfaction.</li> <li>4. Un rapport est rédigé tous les trois ans.</li> </ol>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020-2030

<b>Budget public prévisionnel</b>	Coordination du système d'encadrement (cartographie des experts indépendants, centralisation de demandes de conseil et réalisation de rapports) : 1,0 ETP x 10 ans	600 000 €
	Suivi opérationnel du service d'encadrement : 0,5 ETP x 10 ans	300 000 €
	Moyens matériels pour permettre la réalisation de l'action	100 000 €
	Mise en place d'un système de « chèques-conseil »	600 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 600 000 €</b>

## Axe 2 – Législatif

### 6.2.4. **Action 4** – Orienter l'évolution du cadre législatif et suivre l'application de la législation de manière à assurer le développement de la filière

<b>Niveau de priorité</b>	Élevé
<b>Contexte</b>	<p>L'évolution de la future PAC influencera très fortement l'évolution du cheptel wallon. Il est nécessaire de réfléchir à la définition d'un système d'aides qui favorise encore plus le circuit fermé, sans pour autant défavoriser les producteurs qui souhaitent continuer l'élevage de type « naisseur », tout en stimulant la recherche en termes de ration pour l'engraissement (voir <b>Action 1</b>) et en mettant à disposition un encadrement et des outils techniques pouvant permettre aux agriculteurs d'analyser et d'orienter leurs fermes (voir <b>Action 3</b>).</p> <p>De plus, le cadre législatif actuel pose certains freins au développement de la filière, notamment pour les matières suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Certaines pratiques commerciales s'avèrent trompeuses pour les consommateurs. Les dénominations associées aux produits d'origine animale ne devraient pas être utilisées pour des produits alimentaires contenant une part significative de matières d'origine végétale.</li> <li>2. Le terme « produit fermier » ne fait objet d'aucune protection légale. Cette dénomination devrait être associée à des produits de proximité, peu transformés et qui constituent une plus-value en termes de durabilité.</li> <li>3. La législation actuelle interdira formellement et strictement tout abattage sans étourdissement à partir de septembre 2019. L'autorisation de l'étourdissement immédiatement après égorgement (<i>post-stunning</i>) pourrait constituer une solution intermédiaire pour permettre de réaliser des abatages rituels et, en conséquence, favoriser la présence de la viande wallonne sur des marchés demandeurs de ce produit.</li> </ol>
<b>Organisations en charge de piloter l'action</b>	Organisations professionnelles, Collège des producteurs et filière viande bovine
<b>Acteurs/parties prenantes impliqués</b>	Awex, FEBEV et pouvoirs publics
<b>Activités concrètes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rassembler les propositions concrètes du secteur afin d'adapter le système d'aide dans le cadre de la PAC 2020 et assurer la concertation entre les parties prenantes afin de définir un système d'aides qui favorise encore d'avantage les « naisseurs-engraisseurs » en Wallonie, sans pour autant défavoriser les producteurs qui souhaitent continuer l'élevage de type « naisseur ».</li> <li>2. Évaluation du cadre législatif actuel, identification des freins au développement de la filière viande bovine et orientation de l'évolution de la législation wallonne, notamment en termes de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- protection de l'usage des termes « viande de... », « steak de... », « hamburger de... », « escalope de... », « produit fermier », etc. ;</li> <li>- adaptation de la législation relative à l'abattage rituel afin de permettre aux opérateurs de se positionner sur des marchés porteurs (voir <b>Action 9</b>).</li> </ul> </li> <li>3. Veille du respect de la législation européenne, belge et wallonne au niveau régional.</li> </ol>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prise en compte des propositions pour faire évoluer la législation belge et wallonne.</li> <li>2. Respect de la législation européenne, belge et wallonne au niveau régional.</li> </ol>

<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020-2030	
<b>Budget public prévisionnel</b>	Mobilisation de ressources humaines pour rassembler des propositions concernant le système d'aides post PAC 2020, évaluation du cadre législatif et veille du respect de la législation au niveau régional) : 0,2 ETP x 10 ans	120 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>

## Axe 3 – Modes de production et transformation

### 6.2.5. Action 5 – Soutenir l’engraissement dans des élevages de type « naisseur-engraisseur »

<b>Niveau de priorité</b>	Très élevé	
<b>Contexte</b>	L'engraissement des bovins nés en Wallonie est réalisé principalement en Flandre et à l'étranger, ce qui prive la région d'une marge importante générée par l'engraissement. Par ailleurs, une grande partie des jeunes bovins élevés en « bio » est vendue à des centres d'engraissement conventionnels, car il existe peu d'engraisseurs travaillant en « bio » en Belgique. La vente s'effectue au prix du marché conventionnel, la plus-value de la naissance et de l'élevage en système « bio » étant alors perdue.	
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	Awé	
<b>Acteurs/parties prenantes impliqués</b>	Biowallonie, Collège des producteurs, CRA-W, institutions de recherche, organisations agricoles, organisations des producteurs et pouvoirs publics	
<b>Activités concrètes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stimuler la recherche en termes de ration alimentaire indigène pour l'engraissement des bovins viandeux (voir <b>Action 1</b>).</li> <li>2. Rendre disponible un encadrement et des outils techniques pouvant permettre aux agriculteurs d'analyser et d'orienter leurs fermes (voir <b>Action 3</b>).</li> </ol> <p>Le résultat de cette action est dépendant du bon déroulement des activités des <b>Actions 1 et 3</b>.</p>	
<b>Indicateurs de résultats</b>	1. 50 % des éleveurs wallons de type « naisseur-engraisseur » à l'horizon 2030.	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020-2030	
<b>Budget public prévisionnel</b>	Coordination de l'action : 0,5 ETP x 10 ans	300 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>300 000 € +</b> budget pour les <b>Actions 1 et 3</b>



## 6.2.6. Action 6 – Assurer la pérennité des abattoirs et ateliers de découpe de proximité

<b>Niveau de priorité</b>	Très élevé
<b>Contexte</b>	<p>En Wallonie, des nombreux abattoirs de petite et moyenne capacité ont disparu au cours des dernières décennies. Cette situation est la conséquence de la santé financière des structures, de la contraction du marché et de la compétitivité dans un contexte de renforcement du contrôle des exigences en matière de gestion du risque sanitaire tant par les opérateurs publics que privés.</p> <p>Ceci compromet l'accessibilité aux outils de transformation et une qualité de service équivalente entre tous les producteurs, indépendamment de leur taille, et la mise en place de filières courtes. Des réflexions sur la mise en place des abattoirs mobiles ou l'autorisation de tir à la ferme sont en cours. Par ailleurs, le développement de projets locaux de <i>hall relais</i> encourage et facilite le déploiement d'infrastructures permettant de regrouper l'offre, d'assurer une première transformation des produits et de les commercialiser.</p> <p>En outre, le cinquième quartier présente un enjeu important suivant qu'il soit valorisé ou traité comme déchet. L'exportation vers les pays consommateurs de ces produits est aujourd'hui un axe de développement nécessaire qui devrait se traduire par la construction d'une offre suffisamment étoffée et structurée.</p>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	DiversiFerm
<b>Acteurs/parties prenantes impliqués</b>	AFSCA, Collège des producteurs, FEBEV, Nature & Progrès, organisations agricoles, organisations des producteurs, pouvoir public, SOGEPA, ULiège et Wagralim
<b>Activités concrètes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Suivre la situation actuelle en Wallonie en termes de conditions d'accès aux outils d'abattage et transformation.</li> <li>2. Mener une réflexion sur la mise en place d'un système commun de gestion économique et technique, y compris la valorisation du cinquième quartier, des outils publics en éventuel partenariat avec des structures privées.</li> <li>3. Mener une réflexion sur le développement des structures multi-espèces.</li> <li>4. Accompagner et soutenir les <i>halls relais</i> d'abattage et de découpe dans les démarches administratives (dossier d'agrément AFSCA, système d'autocontrôle, etc.) et le suivi sanitaire (inspection <i>ante-</i> et <i>postmortem</i>, analyses sur les produits et les surfaces, etc.) et du bien-être animal.</li> <li>5. Mobiliser des soutiens publics à l'investissement pour des structures d'abattage et de découpe de proximité de faible capacité.</li> <li>6. Faciliter des projets de recherche et développement dans ces structures.</li> <li>7. Mener une réflexion sur la possibilité d'assouplir les exigences appliquées aux bouchers de manière à faciliter le travail à façon pour les agriculteurs.</li> </ol>
<b>Indicateurs de résultats</b>	1. Maintien d'outils d'abattage et de découpe de qualité accessibles à tous les producteurs, indépendamment de leur taille.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020-2030

<b>Budget public prévisionnel</b>	Animation et concertation sur la mise en place d'un système commun de gestion des outils publics : 1 ETP x 5 ans	300 000 €
	Soutenir la filière en matière de démarches administratives et de suivi des normes sanitaires et de bien-être animal : 0,5 ETP x 10 ans	300 000 €
	Investissement dans des structures d'abattage et de découpe de proximité	À définir
	<b>TOTAL</b>	<b>600 000 €</b>

## Axe 4 – Économique

### 6.2.7. **Action 7** – Segmenter l’offre avec une augmentation de la valeur ajoutée et encourager la concertation entre acteurs de la filière pour que chaque maillon soit rémunéré convenablement

<b>Niveau de priorité</b>	Modéré
<b>Contexte</b>	<p>Plus exigeante, la population souhaite consommer moins mais mieux. Les consommateurs privilégient de plus en plus une valeur ajoutée au niveau environnemental, santé, qualité gustative, bien-être des animaux, etc.</p> <p>Les systèmes de qualité différenciée permettent de maintenir le caractère familial des exploitations agricoles, de garantir une plus-value significative pour l’agriculteur et d’établir une relation équilibrée entre le développement de l’agriculture et les attentes de la société.</p> <p>En outre, il manque actuellement une transparence et une répartition équitable de la valeur ajoutée de la viande entre les différents acteurs. La filière viande bovine ne dispose pas non plus d’outil chargé d’objectiver les marges de chaque maillon de la chaîne. La mise en place d’un baromètre viande wallon permettrait aux producteurs d’avoir une meilleure connaissance de leur revenu (voir <b>Action 2</b>).</p>
<b>Organisations en charge de piloter l’action</b>	Collège des producteurs, organisations agricoles et Wagralim.
<b>Acteurs/parties prenantes impliqués</b>	Agrilabel, Apaq-W, Collège des producteurs, Comeos, DAEA, FEBEV, Fédération HoReCa Wallonie, Fédération nationale des bouchers, charcutiers et traiteurs de Belgique, institutions de recherche, organisations de producteurs et filière viande bovine
<b>Activités concrètes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mieux segmenter l’offre pour retrouver un équilibre sur le marché en mettant l’accent sur les produits qui répondent aux attentes sociétales, à une qualité différenciée ou à l’IGP Blanc Bleu Belge.</li> <li>2. Encourager la recherche en innovation pour le développement des nouveaux produits qui répondent aux exigences du marché et qui permettent de créer de la valeur-ajoutée (voir <b>Action 1</b>).</li> <li>3. Promotion des races indigènes et de la viande belge auprès du secteur HoReCa (voir <b>Action 8</b>).</li> <li>4. Encourager une harmonisation des mentions volontaires sur l’étiquette des viandes bovines telles que la catégorie de l’animal (jeune bovin, bœuf, génisse, vache ou taureaux), la race, le mode d’élevage, l’origine locale (province), des signes d’identification de la qualité, etc., en vérifiant la pertinence de ces mentions et en garantissant leur bonne utilisation.</li> <li>5. Inciter l’aval de la filière à s’approvisionner sur le marché belge pour tous les types de viande dont les transformateurs de viande ont besoin et pas seulement pour les morceaux nobles.</li> <li>6. En ce qui concerne le circuit local, élaborer une stratégie de marketing et développer des filières de commercialisation de « produits locaux » (en parallèle avec l’<b>Action 6</b>).</li> <li>7. Encourager des démarches de type « prix juste » et faire en sorte que la valeur ajoutée des produits soit distribuée tout le long de la chaîne.</li> </ol>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 30 % de la viande est produite dans un segment de niche.</li> <li>2. 10 % de la viande est commercialisée en circuit court.</li> </ol>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Développement de segments de niche et de filières locales : 2020-2030

<b>Budget public prévisionnel</b>	Évaluation des possibilités de segmentation et d'innovations, évaluation des freins au développement des filières et propositions concrètes pour la Wallonie (études de marché, enquêtes auprès des consommateurs, <i>benchmarking</i> , etc.)	400 000 €
	Développement d'une nouvelle gamme de produits (en parallèle avec l' <b>Action 1, activité 13</b> )	500 000 €
	Moyens d'animation de la commission filière viande bovine : 10 000 € x 10 ans	100 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000 €</b>

## 6.2.8. Action 8 – Promouvoir la viande bovine produite en Wallonie

<b>Niveau de priorité</b>	Élevé
<b>Contexte</b>	<p>La viande bovine wallonne est avant tout un produit de qualité avec une production en filière respectueuse de l'environnement et du bien-être animal. Malgré cela, le consommateur n'a pas toujours le réflexe de choisir des viandes locales et les campagnes anti-viande pénalisent particulièrement la consommation de viande bovine. De plus, les habitudes de consommation évoluant, la consommation hors domicile est toujours plus importante et la viande bovine locale a du mal à trouver sa place dans ce mode de consommation. Presque 90 % de la viande importée en Belgique a comme destination le secteur HoReCa.</p> <p>L'Apag-W fait la promotion de la viande bovine wallonne en général, elle veille à communiquer sur la diversité des races locales. Le Blanc Bleu Belge est la race majoritaire (plus de 80 %) et ces dernières années il est particulièrement ciblé par les attaques anti-viandes. Au-delà des communications génériques, une communication spécifique pour le Blanc Bleu doit être effectuée et notamment en vue de la reconnaissance prochaine de l'IGP. Cette promotion spécifique devra être effectuée de concert avec les producteurs de BBB.</p>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	Apag-W
<b>Acteurs/parties prenantes impliqués</b>	Comeos, Collège des producteurs, FEBEV, Fédération nationale des bouchers, charcutiers et traiteurs de Belgique, filière viande bovine, Fédération HoReCa Wallonie, organisations agricoles, structures de promotion raciale et WAGRALIM
<b>Activités concrètes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Reconstruire l'image de la viande wallonne auprès des consommateurs via une communication transversale sur le rôle de la viande dans l'assiette et sur la durabilité des productions locales.</li> <li>2. Communication sur le métier multi-facettes de l'éleveur et sur le rôle de l'élevage.</li> <li>3. Rendre le consommateur acteur de ses choix de consommation et en particulier de la viande bovine.</li> <li>4. Prise de contacts avec des acteurs du marché. Encourager les initiatives individuelles.</li> <li>5. Sensibiliser les transformateurs belges afin qu'ils favorisent la viande produite en Wallonie.</li> <li>6. Reconquérir le secteur de l'HoReCa et convaincre les restaurateurs à donner à la production locale la place qu'elle mérite dans les menus des restaurants wallons.</li> <li>7. Mettre en avant des initiatives des filières de développement de nouveaux labels, de filières en qualité différenciée, tout en réfléchissant aux modèles de cahiers des charges actuels pour donner plus d'opportunités à tous les éleveurs, indépendamment de la race de bovin élevée.</li> <li>8. Reconstruire l'image du Blanc Bleu en partenariat avec les acteurs de terrain et ce afin de préparer l'arrivée prochaine de l'IGP.</li> <li>9. Réaliser des études bisannuelles pour évaluer l'efficacité de la promotion.</li> </ol>

<b>Indicateurs de résultats</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La viande locale est mieux identifiée dans la restauration.</li> <li>2. Les collectivités utilisent au minimum 90 % de viande bovine d'origine belge.</li> <li>3. L'HoReCa utilise au minimum 80 % de viande d'origine belge.</li> <li>4. De nouvelles sources de financement sont obtenues en visant l'obtention de nouveaux programmes de promotions européens et/ou la réalisation de partenariat public/privé.</li> <li>5. Augmentation de la participation et de la visibilité des producteurs wallons lors des campagnes et actions menées par l'Apaq-W</li> <li>6. Réalisation d'enquêtes bisannuelles de perception et de l'efficacité des campagnes.</li> </ol>	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020-2030	
<b>Budget public prévisionnel</b>	A enveloppe budgétaire constante (cotisations et dotation de l'Apaq-W)	<i>maintien des 600 000 € pour le secteur bovin</i>
	Obtention de nouvelles sources de financement d'action de promotion via des nouveaux programmes de promotion européens et/ou la réalisation de partenariat public/privé	<i>100 000 €/an = 1 000 000 €</i>  <i>objectif : doubler ce budget par l'obtention de fonds européens ou des partenaires externes</i>
	Mise en place d'un groupe de travail et d'actions spécifique pour rétablir l'image des races locales et notamment du Blanc Bleu et ce en vue de l'arrivée prochaine de l'IGP	100 000 €/an = 1 000 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000 €</b>

### 6.2.9. Action 9 – Permettre aux opérateurs de se positionner sur des marchés porteurs

<b>Niveau de priorité</b>	Élevé	
<b>Contexte</b>	Le taux d'auto-approvisionnement de la viande en Belgique était de 164 % en 2016. Il s'avère donc primordial de faciliter le positionnement des opérateurs wallons sur des marchés porteurs afin de pouvoir écouler une partie de la production tout en valorisant le savoir-faire des professionnels et la qualité de la viande wallonne.	
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	Awex et Wagralim	
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	Apaq-W, Collège des producteurs, FEBEV et pouvoirs publics	
<b>Activités concrètes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Relancer les exportations de viande autant vers des pays tiers que dans l'espace européen et, pour ce faire, renforcer l'image de la viande belge afin qu'elle soit mieux identifiée au niveau international.</li> <li>2. Adapter la réglementation relative aux abattages rituels (voir <b>Action 4</b>).</li> <li>3. Faciliter la recherche et développement des produits de niche (voir <b>Action 7</b>).</li> <li>4. Privilégier des contacts commerciaux avec des marchés porteurs.</li> <li>5. Suivre l'évolution du taux d'approvisionnement à l'échelle régionale et belge de manière à adapter cette action en fonction de la production de viande en Wallonie.</li> <li>6. Viser l'obtention de nouveaux programmes de promotion européens (voir <b>Action 8</b>).</li> </ol>	
<b>Indicateurs de résultats</b>	1. Une part de minimum 30 % de viandes à haute valeur ajoutée sont présentes dans les exportations.	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020-2030	
<b>Budget public prévisionnel</b>	Renforcer l'image de la viande belge au niveau international et prise de contacts commerciaux avec des marchés porteurs	500 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>500 000 €</b>



## Axe 5 – Communication

### 6.2.10. **Action 10** – Renforcer l’information aux citoyens sur les polémiques touchant le secteur de la viande bovine et s’assurer de synergies avec les actions de promotion

<b>Niveau de priorité</b>	Très élevé	
<b>Contexte</b>	Les attentes de la société par rapport à l'élevage ont beaucoup évolué, tant au niveau de l'impact environnemental qu'au niveau du bien-être animal. Les bienfaits pour la santé humaine de la consommation de viande sont régulièrement remis en cause. L'urbanisation de la population augmente l'écart entre les citoyens, qui n'ont plus de contact avec le monde agricole, et les éleveurs, provoquant énormément d'incompréhension et de méconnaissance des réalités de l'élevage.	
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	Collège des producteurs et organisations agricoles	
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	Apaq-W, Awé, experts scientifiques associés à Celagri, médias, organisations de consommateurs, organisations agricoles, organisations des producteurs, organismes de conseil et presse agricole	
<b>Activités concrètes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Expliquer le métier et le savoir-faire des éleveurs et la qualité des produits wallons.</li> <li>2. Anticiper une communication positive pour prévenir la circulation de fausses informations sur l'élevage.</li> <li>3. Développer une communication transparente, objective et validée via la plateforme CelAgri.</li> <li>4. Stimuler l'utilisation des dossiers CelAgri par tous les acteurs de la filière qui souhaitent communiquer sur des sujets polémiques pour qu'un message uniforme soit véhiculé.</li> <li>5. Mettre en place un baromètre de l'image de l'élevage et de la viande (réalisation d'une enquête tous les deux ans).</li> <li>6. Évaluer les connaissances du grand public autour de l'élevage bovin et de la viande au travers d'enquêtes.</li> <li>7. Travailler en synergie avec d'autres filières.</li> </ol>	
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évolution positive de la perception de l'élevage et de la viande par les consommateurs via des enquêtes.</li> <li>2. Évolution positive des connaissances du grand public autour de l'élevage bovin et de la viande via des enquêtes.</li> </ol>	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020-2030	
<b>Budget public prévisionnel</b>	Elaboration des dossiers de communication : 0,5 ETP x 10 ans	300 000 €
	Supports de communication : 50 000 € x 10 ans	500 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>800 000 €</b>

### 6.3. Tableau récapitulatif des trajectoires budgétaires pour de nouveaux investissements publics

Action	Budget (€)
1 : Renforcer la recherche scientifique sur les facteurs techniques prioritaires qui affectent la production et la rentabilité de la production de viande bovine	3 700 000
2 : Rendre disponible plus de données technico-économiques pour piloter le développement de la filière	960 000
3 : Assurer la disponibilité et l'accès de services techniques d'encadrement indépendants et de qualité	1 600 000
4 : Orienter l'évolution du cadre législatif et suivre l'application de la législation de manière à assurer le développement de la filière	120 000
5 : Soutenir l'engraissement dans des élevages de type « naisseur-engraisseur »	300 000
6 : Assurer la pérennité des abattoirs et ateliers de découpe de proximité	600 000
7 : Segmenter l'offre avec une augmentation de la valeur ajoutée et encourager la concertation entre acteurs de la filière pour que chaque maillon soit rémunéré convenablement	1 000 000
8 : Promouvoir la viande bovine produite en Wallonie	1 000 000
9 : Permettre aux opérateurs de se positionner sur des marchés porteurs	500 000
10 : Renforcer l'information aux citoyens sur les polémiques touchant le secteur de la viande bovine et s'assurer de synergies avec les actions de promotion	800 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 580 000</b>



# ANNEXE I – Coûts de production et marge dégagée par la spéculation viande d'une exploitation de type « naisseur-engraisseur » fictive

## Exploitation fictive (naisseur-engraisseur)

*SIMULATION des coûts de production et estimation de la marge dégagée uniquement par la spéculation viande bovine*

*Ne sont pas repris : les impôts fonciers, les charges sociales et l'impôt sur le revenu*

### 1. Main d'œuvre

	Nombre
Unités de travail	1

### 2. Troupeau

	Nombre	UGB
Vaches allaitantes	60	60
- Vaches en production	45	45
- Vaches de réforme	15	15
Naissances	40	
Mortalité	4	
Veaux mâles	18	7
Veaux femelles	18	7
Taureaux (1-2 ans)	18	12
Génisses (1-2 ans)	18	12
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>99</b>

### 3. Animaux envoyés à l'abattoir

	Nombre	Poids vif (kg)	Poids carcasse (kg)
Taureaux	18	12.474	8.607
Vaches	15	12.000	7.560
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>24.474</b>	<b>16.167</b>

### 4. Coût de production, marge et revenu (sans primes)

	/UGB	Sous-total		/kg poids vif	/kg poids carcasse	
Achats de bovins	30,00 €	2.976,12 €	<b>Coût de production</b>	2,81 €	4,26 €	
Achat d'aliments*	225,00 €	23.551,65 €	Prix de vente			<b>Total</b>
Production d'aliments*	120,00 €	12.560,88 €	- Taureaux	3,25 €	4,71 €	40.540,50 €
Frais vétérinaire	90,00 €	8.928,36 €	- Vaches	2,75 €	4,37 €	33.000,00 €
Bâtiment, matériel, tracteur	70,00 €	6.944,28 €	<b>Marge</b>	0,19 €	0,29 €	
Frais généraux	140,00 €	13.888,56 €	<b>Revenu</b>	4.690,65 € /an		
<b>Total</b>		<b>68.849,85 €</b>				

\* y compris l'engraissement

### 5. Coût de production, marge et revenu (avec primes)

	/UGB	Sous-total		/kg poids vif	/kg poids carcasse	
Achats de bovins	30,00 €	2.976,12 €	<b>Coût de production</b>	2,81 €	4,26 €	
Achat d'aliments*	225,00 €	23.551,65 €	Prix de vente			<b>Total</b>
Production d'aliments*	120,00 €	12.560,88 €	- Taureaux	3,25 €	4,71 €	40.540,50 €
Frais vétérinaire	90,00 €	8.928,36 €	- Vaches	2,75 €	4,37 €	33.000,00 €
Bâtiment, matériel, tracteur	70,00 €	6.944,28 €	- Aides PAC	0,44 €	0,67 €	10.800,00 €
Frais généraux	140,00 €	13.888,56 €	<b>Marge</b>	0,63 €	0,96 €	
<b>Total</b>		<b>68.849,85 €</b>	<b>Revenu</b>	15.490,65 € /an		

\* y compris l'engraissement

### 6. Marge et revenu (souhaités)

		€/kg poids vif	€/kg poids carcasse
Revenu	40.000,00 € /an	1,63 €	2,47 €
Différence (avec primes)	24.509,35 € /an	1,00 €	1,52 €
Différence (sans primes)	35.309,35 € /an	1,44 €	2,18 €

